



PROCES-VERBAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL

(Procès-verbal établi par Le Locle)

SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009
(commune avec le Conseil général de La Chaux-de-Fonds)
A 20H00, A L'AULA DU CIFOM-ET, RUE KLAUS 1, AU LOCLE

Présidence, La Chaux-de-Fonds : M. Théo Bregnard.

Présidence, Le Locle : M. Jean-Marie Rotzer.

30 conseillères générales et conseillers généraux de La Chaux-de-Fonds sont présent(e)s.

30 conseillères générales et conseillers généraux du Locle sont présent(e)s.

Présent(e)s, La Chaux-de-Fonds : M. Marc Arlettaz, Mme Katia Babey Falce, Mme Maria Belo, M. Pierre-Yves Blanc, M. Théo Bregnard, M. Pascal Bühler, M. Denis Cattin, Mme Annie Clerc Birambeau, Mme Sarah Diaz, M. Laurent Duding, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, Mme Anna Girardin, Mme Fabienne Girardin, M. Michel Hess, M. Xavier Hüther, Mme Julie John, M. Philippe Lager, Mme Silvia Locatelli-Caruncho, Mme Sylvia Morel, M. Claude-André Moser, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Alain Parel, M. Pierre-André Rohrbach, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, , M. Yves Strub, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier.

Excusé(e)s, La Chaux-de-Fonds : Mme Esma Aris, M. Pierre-Alain Borel, M. Hughes Chantraine, Mme Marie-France De Reynier Porta, Mme Aline Fleury, Mme Anne-Lise Lager, M. Jean-Charles Legrix, M. Angelo Locorotondo, Mme Marie-Claire Pétremand, M. Francis Stähli.

Présent(e)s, Le Locle : M. Christian Blachas, Mme Françoise Casciotta, Mme Fabienne Erard, M. Pierre-Yves Eschler, M. Manuel Fragnière, M. Valéry Franchon, M. André Frutschi, M. Charles Gfeller, M. Jean-Claude Heiniger, M. Florian Jaccard, Mme Christine Kolly, M. David Lienhard, M. Michaël Pardo, Mme Aline Perez-Graber, M. Miguel Perez, Mme Isabelle Peruccio Sandoz, M. Raphael Resmini, M. Michel Rosselet, M. Denis Rotzer, M. Jean-Marie Rotzer, Mme Françoise Rutti, M. Gérard Santschi, Mme Nicole Santschi, Mme Corinne Schaffner, Mme Marie-France Stoller, Mme Nicole Vermot, M. Romain Vermot, M. Leonello Zaguini, M. Philippe Zbinden, M. Michel Zurbuchen.

Excusé(e)s, Le Locle : M. Michaël Berly, Mme Amandine Bettinelli, M. Frédéric Bolliger, Mme Danièle Cramatte, M. Claude Dubois, Mme Canan Keklik, M. Manuel Rodrigues.

Absents, Le Locle : M. Jean-Pierre Blaser, M. Franck Danton, M. David M'Voutoukoulou.

Les Conseils communaux des deux villes siègent *in corpore*.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Rapport des Conseils communaux concernant une contribution de 0.5 ct/kWh pour la création et la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables.
3. Interpellation de M. Daniel Musy, Mme Silvia Locatelli, M. André Frutschi et Mme Françoise Rutti, membres de la commission intercommunale: Ramassage des déchets
4. Motion de Mmes Monique Gagnebin de Pietro & Corine Bolay Mercier et consorts (PS): Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi ?

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Après un dimanche noir, ou bien oserais-je dire timbré de brun, qui marque un retour en arrière vers des démons que j'espérais ne jamais revoir à savoir ceux de l'intolérance, j'ai néanmoins l'honneur et le plaisir de vous accueillir ce soir, au Locle, pour cette séance commune de nos Conseils généraux.

M. Théo Bregnard, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :

Je vous communique en premier lieu, et au nom des Autorités communales, l'intense émotion qui s'est emparée de nous à l'annonce de la brutale et injuste disparition de notre camarade Olivier Guyot.

Nous sommes tous très tristes et à sa famille, ses proches, va notre profonde sympathie.

Mais, la mort, malgré sa cruauté, ne peut cependant pas tout annuler. Le sens d'une vie lui survit.

Ainsi Olivier s'est engagé politiquement, avec à l'esprit une préoccupation constante et essentielle : permettre à chaque être humain d'avoir une vie digne d'un être humain ; d'où sa lutte pour améliorer les conditions sociales de l'existence.

Dans une société où, disait-il, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent, comment ne pas résister, comment ne pas changer, comment ne pas proposer.

Vaincre les clivages, les exclusions et tisser des liens, tel fut son engagement qu'il menait avec une conviction tranquille, chaleureuse, ouverte et même joviale.

Son action n'était pas que parlementaire, mais multiple et quotidienne. En témoigne par exemple, la réalisation d'un de ses projets « lire et faire lire au Locle ». Nous avons tous en mémoire ce tableau d'Albert Anker, où un grand-papa raconte des histoires à ses petits enfants ; et bien, ce tableau, Olivier l'a fait re-exister et l'a renouvelé.

On ne se raconte, disait-il, plus assez d'histoires entre les générations, entre les êtres, et c'est pourquoi il a mis en contact des enfants et des personnes plus âgées pour lire, déchiffrer et écouter les mille récits de la vie et leurs profonds enseignements.

Olivier aimait lire, rire, échanger et aussi chanter, parce que le chant permet de communier et est souffle d'espoir, on ne vit vraiment que par ce que l'on reçoit et apporte.

Merci Olivier de tout ce que tu nous as donné.

Je vous propose à présent, d'observer une minute de silence. Merci.

Nous allons maintenant procéder à l'appel. Pour simplifier les choses, comme nous sommes au Locle et que tout le monde, en principe, s'adapte aux méthodes de la ville qui reçoit, les questeurs du Locle vont faire l'appel pour les deux Conseils généraux.



RAPPORT DES CONSEILS COMMUNAUX

concernant une contribution de 0.5 ct/kWh
pour la création et la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir
d'énergies primaires renouvelables

(du 11 novembre 2009)

AUX CONSEILS GENERAUX DU LOCLE ET DE LA CHAUX-DE-FONDS

Messieurs les Présidents,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Préambule

Le rapport du Conseil fédéral du 16 avril 2008 « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011 » définit les défis et objectifs énergétiques.

« En 2006, la Suisse a couvert ses besoins en énergie primaire avec 46.4 % de pétrole, 24.6 % de combustibles nucléaires (pour produire de l'électricité), 10.1 % de force hydraulique brute (pour produire de l'énergie hydraulique), 9.7 % de gaz naturel et 9.2 % d'agents énergétiques tiers. Seuls quelque 18 % de ces énergies consommées sont renouvelables (essentiellement force hydraulique et bois). Au niveau mondial, les besoins en énergie primaire sont également couverts aujourd'hui à environ 80 % par des ressources non renouvelables. Le système énergétique actuel repose donc en grande partie sur des énergies non renouvelables, ce qui pollue, porte préjudice au climat et reporte de nombreux problèmes à nos descendants. Le fait que les ressources énergétiques fossiles qui subsistent se concentrent de plus en plus dans des régions du monde peu sûres impliquera aussi des défis en termes de sécurité d'approvisionnement, de crises politiques voire de conflits.

Un système énergétique ne peut être durable que s'il couvre les besoins de l'économie et de la société en faisant un usage plus rationnel de l'énergie et en consommant beaucoup moins de ressources, ainsi qu'en recourant autant que possible à des sources renouvelables. Un système énergétique durable implique aussi une gestion économe de l'énergie. L'art 89 CstF (politique énergétique) et la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie (LEn) exigent de la part de la Confédération et des cantons qu'ils s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie. »

2. La décision de la Ville de Neuchâtel

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel présentait à son Conseil général, en date du 8 mars 2004, un rapport concernant la rénovation et la création de centrales de production d'électricité, la commercialisation de courant vert et la demande de crédit y relative.

Ce rapport reprenait les problèmes d'énergie en indiquant qu'en 2002, pour la Suisse, 80 % de l'énergie consommée était fossile et nucléaire et seule 20 % était renouvelable. Il incluait une demande de crédit de CH 19'403'200.-. Par la même occasion, il introduisait une contribution

pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable de 0.5 ct/kWh perçue sur l'énergie électrique distribuée.

Les investissements étaient prévus pour :

1. *La modernisation de 2 des 4 turbines de Combe-Garot (en collaboration avec SIM SA) pour CHF 1'772'200.- :*
 - Ces travaux ont été réalisés et l'investissement a été de CHF 1'770'250.-.
2. *La modernisation des vannes, alternateurs et régulation des turbines et des commandes ainsi que du couplage moyenne tension : 32 kV en 16 kV de l'Usine du Chanet pour un coût de CHF 2'372'000.- :*
 - Ces travaux ont été réalisés et l'investissement a été de CHF 2'621'757.-.
3. *La 1ère étape de la Serrière : reprise progressive par la Ville des usines et adaptation progressive de l'ouvrage pour un montant de CHF 620'000.- :*
 - Ces travaux ont été réalisés et l'investissement a été de CHF 564'483.-.
4. *La 2ème étape de la Serrière : modernisation de l'usine de la Serrière pour un montant de CHF 2'875'000.- :*
 - Ce projet a été repris dans le plan stratégique de la société Viteos SA, en imaginant une seule usine pour turbiner en une seule fois les eaux de la Serrière.
5. *La création d'une centrale sur le Seyon entre le puits de visite de l'A5 et l'embouchure sur le Lac pour un montant de CHF 1'380'000.- :*
 - Ce projet a été repris dans le plan stratégique de la société Viteos SA sous le nom de « Seyon aval ».
6. *Le programme d'éoliennes pour un montant total de CHF 9'530'250.- :*
 - Ce projet a été repris dans le plan stratégique de la société Viteos SA (Le site prévu de Chaumont n'a pas été retenu dans le plan directeur cantonal, actuellement en consultation).
7. *Le projet photovoltaïque à la Maladière pour un investissement de CHF 714'000.- :*
 - Ces travaux ont été réalisés et l'investissement a été de CHF 676'840.- pour une surface de 750 m². Un second projet, non inclus dans le rapport précité du Conseil général, a été repris dans le plan stratégique de la société Viteos SA.
8. *La mise en place d'un équipement de production de 2 MW pour assurer le fonctionnement des installations de télégestion des réseaux de Champ-Bougin et surtout des pompes de l'eau pour un montant de CHF 870'000.-. Cette installation ne concerne pas directement les problèmes d'énergies renouvelables :*
 - Ces travaux ont été réalisés et l'investissement a été de CHF 591'160.-.

Tous les travaux précités ont été réalisés par les Services Industriels de la Ville de Neuchâtel (SIN) avant leur fusion avec les sociétés SIM SA et GANSA pour créer la société Viteos SA. La contribution de 0.5 ct/kWh a été prélevée à Neuchâtel dès le 1^{er} novembre 2006. Elle n'a pas été ajoutée au prix de l'électricité, mais elle a été prélevée sur le prix de l'époque : le client s'est donc acquitté du même montant, mais son prix a été « splitté ». Dès le 1^{er} janvier 2009, elle a été ajoutée sur la facture d'électricité, en Ville de Neuchâtel. Cette contribution n'est pas perçue à Hauterive puisque le rapport correspondant a été validé par le seul Conseil général de la Ville de Neuchâtel.

Les sommes encaissées sont les suivantes :

Année	Date	Montant	Montant total
2006	01.11.2006		CHF 113'815.24
2007	SIN 01.01 – 30.06.2007	CHF 481'352.50	
	Viteos SA 01.07 – 31.12.2007	CHF 521'351.90	CHF 1'002'704.40
2008			CHF 1'071'919.91
Soit un montant total jusqu'en fin 2008 de :			<u>CHF 2'188'439.55</u>

Ces montants ont été intégralement utilisés en amortissements des investissements mentionnés au chapitre 2, en particulier les points 1 et 2.

3. Le plan stratégique de production d'énergie électrique renouvelable de la société Viteos SA

De nombreux potentiels de production d'électricité renouvelable sont présents sur le territoire neuchâtelois. Viteos SA, producteur et distributeur régional, a la volonté et l'objectif d'investiguer ces potentiels pour concrétiser des projets de production électrique renouvelable locale et ainsi pouvoir d'une part, répondre aux exigences de ses consommateurs et, d'autre part, optimiser sa gestion des achats extérieurs.

Les projets proposés dans le présent plan stratégique dans les domaines hydro-électrique, éolien et photovoltaïque permettent de concrétiser cette volonté et cet objectif. Chacune des trois technologies investiguées présente un potentiel particulier dans le contexte neuchâtelois avec des caractéristiques propres.

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que l'énergie produite par ces nouvelles installations sera intégralement destinée à l'approvisionnement de base des clients de la société Viteos SA.

La totalité de l'énergie électrique distribuée sur l'aire de desserte de la société Viteos SA est d'environ 507 GWh/an, dont :

- Les productions indigènes renouvelables (y compris la part produite à partir des déchets) : **20 %**
 - Part hydraulique : 13 %
 - Part déchets : 7 %

- Achats externes : **80 %**

Les objectifs du plan stratégique à 10 ans sont :

- Les productions indigènes renouvelables (y compris la part produite à partir des déchets) : **34%**
 - Part hydraulique : 24 %
 - Part déchets : 8 %

➤	Part éolien :	2 %
➤	Photovoltaïque :	0.1 %
▪	La production indigène totale :	34%
▪	Les achats externes :	66%

3.1. Les potentiels hydro-électriques

3.1.1. Préambule

Les potentiels hydro-électriques identifiés portent sur la valorisation énergétique des eaux épurées et des cours d'eau.

Les critères de sélection utilisés pour l'identification de ces sites sont :

- Le potentiel énergétique du site en fonction du débit et de la chute nette disponibles – puissance nominale et énergie produite annuellement;
- La faisabilité technique de mise en œuvre du projet;
- La facilité administrative pour la société Viteos SA de racheter un projet déjà étudié ou d'élaborer un projet puis de réaliser et d'exploiter l'ouvrage;
- L'investissement total pour la réalisation de l'ouvrage de production hydro-électrique;
- Le prix de revient et son appréciation, notamment par rapport aux prix de rachat précisés dans la nouvelle ordonnance sur l'énergie avec le système de rétribution à prix coûtant (RPC) de l'injection de courant produit à partir d'une source renouvelable;
- L'opportunité d'obtenir une subvention.

Au-delà des aspects écologiques et purement économiques, il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte :

- La connaissance de l'origine de l'énergie produite;
- L'indépendance accrue par rapport à un approvisionnement externe.

3.1.2. Les projets

1. *Le turbinage des eaux épurées de La Chaux-de-Fonds*

Ce projet a été étudié par Naturelec SA. La société Viteos SA a suivi de près l'étude et a décidé de racheter le projet.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
0.50	380	1'130	4'386'000	8'450'000	12.9

2. *Le turbinage des eaux épurées de Neuchâtel*

Dans le cadre du projet subventionné par la Commission européenne Holistic dans la Ville de Neuchâtel, il est prévu d'installer une turbine en sortie de STEP afin d'exploiter la chute encore disponible avant l'entrée au lac.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
0.28	3.7	15	57'000	120'000	20

Une étude de faisabilité a été réalisée par MHyLab en 2003.

Au niveau financier, une subvention de 5'200 Euros est prévue de la part de la Commission européenne (6.5 % du projet).

3. *Le turbinage des eaux de la Serrière*

Ce projet concerne la construction d'une centrale unique sur la Serrière en remplacement de trois anciennes usines; il correspond au projet 4. de la Ville de Neuchâtel, amélioré. La production actuelle est de 3'400'000 kWh pour une puissance de 750 kW.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
4.0+3.1	37+7.3	1'000 + 160	4'400'000	6'200'000	8.7

Le gain est de 1'000'000 kWh et de 410 kW.

Le début des travaux dépend fortement des travaux d'aménagement du quartier et des négociations avec l'entreprise propriétaire d'une usine actuelle.

4. *Le turbinage des eaux du Seyon Amont*

Ce projet concerne la construction d'une centrale dans la région des Valangines en utilisant l'ancien aqueduc du Seyon.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
1.0	95	665	2'900'000	4'00'000	8.0

5. *Le turbinage des eaux du Seyon Aval*

Ce projet concerne la construction d'une centrale à l'embouchure du Seyon et correspond au projet 5. de la Ville de Neuchâtel.

Les caractéristiques de l'avant-projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
1.0	25	170	720'000	1'400'000	11.2

6. *Le renforcement du turbinage des eaux de l'Areuse*

Ce projet concerne :

- L'augmentation de la production électrique des usines des Gorges de l'Areuse par de nouveaux aménagements hydrauliques entre Noiraigue et Combe-Garot (nouvelle galerie d'amenée et nouvelle conduite forcée);
- L'augmentation des débits turbinés passant d'un maximum de 6 m³/s à maximum de 17 m³/s;

- L'augmentation du débit de restitution passant de 250 l/s à 1'000 l/s. L'avantage de quadrupler le débit de restitution est indéniable.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
12.0	180	15'000	45'000'000	57'000'000	7.3

7. Usine Rançonnière au Locle

Ce projet concerne la récupération des eaux usées en cas de crue afin qu'elles puissent être turbinées par l'usine hydroélectrique de La Rançonnière.

En situation normale, la totalité des eaux usées sont traitées par la STEP et, à leur sortie, elles alimentent le lac d'accumulation de La

Rançonnière. En cas d'orage ou de pluie, l'excédent de débit supérieur à 300 litres par seconde [l/s] est déversé directement dans une galerie de décharge, sans passer par la STEP, ce qui a pour conséquence que ces eaux ne s'écoulent plus par le lac, donc elles ne sont pas turbinées. La fréquence de ce phénomène est d'environ 10 jours/an avec un débit moyen estimatif de 500 l/s. A partir de ces eaux perdues, il serait possible de produire environ 100'000 kWh/an supplémentaires. Par l'adjonction d'une pompe dans le cadre de la rénovation de la STEP nous pouvons récupérer ce surplus d'eau et donc d'énergie.

Le coût estimatif pour la réalisation de cette récupération (vanne, pompe), est de CHF 50'000 (prix de revient par kWh : 5ct/kWh)

Pour mémoire, rappelons que l'usine de la Rançonnière a été modernisée en 2007 pour un montant de CHF 750'000.-.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
--	--	--	100'000	50'000	5.0

3.1.3. Résumé des projets

Le renforcement du turbinage des eaux, dans un avenir à 10 ans, est résumé dans le tableau suivant :

Lieu	Débit [m ³ /s]	Chute nette [m]	Puissance sup. [kW]	Energie sup. [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
Turbinage STEP (La Chx-de-Fds)	0.5	380	1'130	4'386'000	8'450'000	12.0
Turbinage STEP (Neuchâtel)	0.28	3.7	15	57'000	120'000	20.0
Optimisation Serrière	4.0+3.1	37.0+7.3	160	1'000'000	6'200'000	8.7
Seyon Amont	1.0	95.0	665	2'900'000	4'000'000	8.0
Seyon Aval	1.0	25.0	170	720'000	1'400'000	11.2
Renforcement Gorges	12.0	180.0	15'000	45'000'000	57'000'000	7.3

Turbinage STEP (Le Locle)	--	--	--	100'000	50'000	5.0
Total			17'140	54'163'000	77'220'000	9.9

Frais financiers [ct/kWh]	7.28	(annuités constantes, intérêts à 4.5 %)
Frais d'exploitation [ct/kWh]	2.60	(exploitation actuelle des Gorges)
Total	9.88	
Valeur arrondie	9.90	

Le point critique dans les projets de production hydro-électrique sur les cours d'eau est l'obtention d'une concession. Un engouement pour la production hydro-électrique, notamment au niveau de la mini-hydraulique (installation < 10 MW) motivé par la nouvelle ordonnance sur l'énergie a provoqué une augmentation notable des demandes de concessions adressées aux autorités cantonales neuchâteloises en 2008. Actuellement, le canton de Neuchâtel n'a pas donné d'avis définitif pour ces demandes de concession. La stratégie des autorités est d'élaborer une planification cantonale afin de définir les tronçons de cours d'eau destinés à être valorisés énergétiquement et au contraire, de protéger les tronçons dont l'état géomorphologique n'est pas dégradé.

Cette planification cantonale neuchâteloise pour l'autorisation de l'exploitation énergétique de certains tronçons de cours d'eau sera réalisée fin 2009.

3.2. Le potentiel éolien

3.2.1. Préambule

Le canton de Neuchâtel vient de rendre public son concept éolien en annonçant un objectif de couverture des besoins à hauteur de 18 % par cette source d'énergie. Bien que contesté, ce projet affirme clairement une volonté de développer ce type de production énergétique dans notre canton.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds s'est dit ouvert sur le principe du développement de l'énergie éolienne dans le canton pour autant que :

1. Ce développement se réalise dans le cadre d'une sévère pesée d'intérêts entre l'objectif de production d'énergies renouvelables et la protection du paysage et de la nature, singulièrement des crêtes jurassiennes, dont on ne saurait admettre un démantèlement progressif de la protection;
2. Cette stratégie s'inscrive dans une vision globale de la politique énergétique, incluant notamment l'ensemble des ressources renouvelables et le potentiel d'économies;
3. Les instruments juridiques retenus débouchent sur une situation stable et durable;
4. Les questions relatives aux bénéfices régionaux des nouvelles installations et à la maîtrise publique de cette source d'énergie soient préalablement réglées.

Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à ce que cette ressource énergétique se développe à futur dans notre canton et la société Viteos SA entend, le moment venu, prendre part à ce développement sur la base des règles qui auront été définitivement arrêtées.

3.2.2. Le Projet Chaumont (Allée des Tilleuls)

Le site de Chaumont représente toujours une opportunité de production éolienne. Ce site fait partie du projet Holistic et une subvention de la part de la Commission européenne s'élevant à 310'000 Euros pour l'installation de 2 éoliennes est prévue. Le projet a été sanctionné par les autorités de la Ville de Neuchâtel et pourrait être mis en œuvre sans délai s'il était retenu dans la version définitive du concept éolien du canton. A relever aussi, sur le plan de l'impact paysager, que ce site se situe au Nord de l'agglomération neuchâteloise et impose dès lors des nuisances paysagères limitées dans la mesure où, de façon générale, l'urbanisation se réalise en "regardant au sud", soit en direction de la lumière.

Pour rappel, ce projet est le plus avancé du canton.

Les caractéristiques techniques générales de l'installation du site de l'Allée des Tilleuls :

- Nombre d'éoliennes : 2
- Hauteur totale : 125 à 150 m
- Hauteur du moyeu : 80 à 105 m
- Diamètre du rotor : 90 m
- Puissance nominale : 4 MW
- Production d'électricité annuelle : 7.5 GWh/an
- Consommation pour 2'500 ménages

Puissance [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]
4'000	7'500'000	9'500'000	env. 11.0

3.3. Le potentiel photovoltaïque

3.3.1. Préambule

La société Viteos SA ne peut s'investir que dans quelques projets spécifiques, soit de grande surface comme la Maladière, soit d'inspiration pédagogique, comme le CPLN et le Lycée Blaise-Cendrars. En effet, le prix du kWh, entre 80 et 90 centimes, pose un problème de vente et il n'est pas raisonnable d'investir pour produire de l'électricité à ce prix, sauf si les communes décident d'investir.

Il faut donner la priorité à l'hydraulique.

3.3.2. Les projets

1. *Le toit du centre de la Maladière*

Phase du projet	Puissance sup. [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]	Remarques
Réalisé 750 m ²	67	65'000	700'000	89.0	A été financé
A réaliser 3'085 m ²	345	332'000	3'450'000	89.0	Subvention Commission européenne possible Holistic

2. *Le toit du CPLN*

Phase du projet	Puissance sup. [kW]	Energie [kWh/an]	Investissements HT [CHF]	Prix de revient [ct/kWh]	Remarques
-----------------	------------------------	---------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------

projet	sup. [kW]	[kWh/an]	HT [CHF]	revient [ct/kWh]	
A réaliser 166 m ²	11.2	12'500	140'000	80.0	Subvention Commission européenne Holistic

3. *Le toit du Lycée Blaise-Cendrars*

Ce projet est encore à l'étude, en effet certains problèmes techniques ne sont pas résolus.

4. **La contribution écologique**

Lors de sa fondation le 17 décembre 2007, la société Viteos SA a repris les apports de SIN, de GANSA et de SIM SA, ainsi que les engagements de ces services et sociétés.

Le rapport des Conseils communaux aux Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds relatif à la fusion de ces sociétés, du 31 mai 2007, stipule au point 4.7 :

"Tous les crédits d'investissement accordés par le Conseil général de la ville de Neuchâtel et ceux accordés par le Conseil d'administration de SIM seront repris par la nouvelle société.

Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel a introduit une contribution de 0.5 ct/kWh pour financer la rénovation et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables qui sont en cours de réalisation et qui seront poursuivis par la nouvelle société. Comme la production d'électricité sera destinée à l'ensemble des clients, il sera judicieux, par équité de traitement, d'introduire une même contribution à La Chaux-de-Fonds et au Locle."

La convention d'actionnaires de la société Viteos SA, en son art. 15. Taxes sur les énergies renouvelables, spécifie :

"Les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'engagent à examiner l'introduction d'une taxe identique à celle de Neuchâtel (actuellement 0.5 ct/kWh distribué)."

Il avait donc été décidé d'harmoniser, d'une part les tarifs d'électricité sur l'aire de desserte, ce qui a été réalisé le 1^{er} janvier 2009 et, d'autre part, de percevoir la contribution écologique à l'ensemble des villes fondatrices, en fait de l'étendre aux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par souci d'équité entre les consommateurs d'électricité des communes actionnaires.

Cette contribution écologique financera la création ou la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables.

Ces énergies renouvelables sont la production d'énergie électrique à partir de l'hydraulique, de l'éolien ou du photovoltaïque.

Les investissements prévus dans le plan stratégique de la société Viteos SA sont estimés à CHF 100 millions ; pour les 3 villes, la contribution rapportera CHF 2.5 millions par an, soit 25 millions sur les 10 ans prévus pour les investissements.

Dans le cas de la Ville de Neuchâtel, les montants encaissés étaient mis en réserve, (voir annexe 1 art. 3). Puis la réserve était utilisée pour financer les installations (art. 4.), c'est-à-dire mise en amortissement.

Cette contribution écologique, prélevée sur l'énergie électrique distribuée, aurait pu promouvoir non seulement l'énergie électrique renouvelable, mais aussi l'énergie thermique à partir d'énergies primaires renouvelables, comme par exemple :

- La valorisation de la filière bois avec le projet de la chaudière à bois de la Ville du Locle;
- La filière géothermie, qui est prometteuse en Ville de La Chaux-de-Fonds.

La Commune de Peseux a voulu introduire une contribution sur l'énergie électrique distribuée affectée "aux travaux et projets s'inscrivant dans le développement durable et favorisant les énergies renouvelables".

Le Conseil d'Etat a considéré que le fait de prélever une contribution sur une énergie (et donc sur une catégorie d'utilisateurs), pour affecter son produit au développement d'une autre

énergie (et donc potentiellement sur une autre catégorie d'utilisateurs) rompait le nécessaire lien entre la contribution et son utilisation. L'identité débiteur-bénéficiaires était même le motif qui a permis au canton de sanctionner l'arrêté de Neuchâtel. Dans le cas de Peseux, au contraire, cette identité faisant défaut, le Conseil d'Etat a refusé de sanctionner.

Les projets partiellement financés par la contribution écologique seront mentionnés dans le rapport de gestion annuel de la société Viteos SA.

En fin de législature communale, un bilan rétrospectif et prospectif des projets partiellement financés par la contribution écologique sera présenté aux Conseils généraux des 3 villes fondatrices.

5. Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de planification d'assainissement énergétique de la Ville du Locle

Pour rappel, dans une optique de développement durable, la Ville du Locle a fait de la préservation de l'environnement et de l'assainissement énergétique l'une de ses priorités.

Complétant le catalogue général des mesures Cité de l'énergie et le programme de politique énergétique, la Ville du Locle s'est munie également d'un catalogue des perspectives énergétiques, privilégiant par là même la réalisation de mesures concrètes et effectives au travers de lignes directrices.

Ligne directrice 3 : Approvisionnement – dépollution.

Ainsi, dans le domaine de l'énergie, les enjeux ne sont pas vraiment nouveaux, mais la prise de conscience de leur importance est croissante. Ainsi, nous constatons entre autres que la production et l'approvisionnement d'énergie verte peuvent être optimisés (3.1), telle que la production d'éco-électricité (3.3). L'encouragement et la réalisation d'installations solaires deviennent en effet prioritaires, tant pour infrastructures et les bâtiments communaux (2.6 & 3.5), que pour la ville toute entière (6.9).

Les propositions du rapport respectent les lignes prioritaires du cadre de programme de politique énergétique de la Ville du Locle.

6. Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Ligne directrice 3, lettre c) : Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains – utilisation rationnelle de l'énergie :

Dans le domaine de l'énergie, les enjeux ne sont pas vraiment nouveaux, mais la prise de conscience de leur importance est croissante. Des initiatives doivent être prises pour mieux maîtriser, réduire et optimiser la consommation énergétique, non seulement des services et bâtiments communaux, mais de la ville entière et de tous ses acteurs.

Le développement de productions locales d'énergies renouvelables, et notamment de l'énergie solaire, est aussi à encourager dans le respect des enjeux liés au patrimoine. Il constituerait d'ailleurs un axe intéressant de diversification économique pouvant s'appuyer sur le savoir-faire industriel de la région.

Ligne directrice 4 : Gouvernance :

Plutôt que la mise en place d'un Agenda 21, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds préfère mettre l'accent sur des mesures concrètes dans tous les secteurs de l'action communale.

Le développement durable doit être un souci constant dans les réflexions des autorités. Chaque rapport du Conseil communal au Conseil général examine le projet sous cet angle. A l'avenir, l'attention portée au développement durable devra être décrite et prise en considération dans tous les aspects de celui-ci (environnementaux, sociaux et économiques).

7. Conséquences sur les finances

Les villes devront s'acquitter de cette contribution au même titre que les autres consommateurs-trices.

Les estimations sont :

- Pour la Ville du Locle de CHF 12'500.-
- Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds de CHF 43'750.-

Elles incluent l'éclairage public (EP), soit CHF 4'500.- pour la Ville du Locle et CHF 13'750.- pour la Ville de La Chaux-de-Fonds.

8. Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

9. Collaboration intercommunale

Les 3 villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds mettent en place, de façon équitable, un "pot commun", afin de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles et donc d'augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables dans toute l'aire de desserte : ceci est un bon exemple de collaboration intercommunale.

L'introduction de cette mesure s'inscrit dans un ensemble de démarches d'harmonisation entre les actionnaires.

10. Eléments relatifs au développement durable

10.1. Aspect environnemental

En faisant la part belle à la création et au renouvellement de centrales d'énergies renouvelables, en particulier de centrales hydro-électriques, le programme stratégique de la société Viteos SA, société appartenant aux trois villes du canton, affirme clairement la volonté des Conseils communaux d'augmenter fortement la part des énergies propres, car renouvelables et régionales.

10.2. Aspect social

Un ménage de quatre personnes, en appartement, consomme par an environ 4'000 kWh d'électricité, ce qui correspond à une charge supplémentaire annuelle de CHF 20.- pour une contribution écologique de 0.5 ct/kWh.

L'argent mis à disposition gratuitement à la société Viteos SA, affecté à la production d'énergie électrique renouvelable, permettra à terme, de diminuer les coûts de production d'électricité et donc la facture du consommateur-trice.

10.3. Aspect économique

L'augmentation de la part propre de la production locale d'énergie électrique à un coût moyen de 9.9 ct/kWh, stable dans la durée, par rapport aux achats externes, permet de diminuer l'influence négative des fluctuations du marché de l'électricité et d'améliorer la stabilisation du coût de l'électricité distribuée.

Les certificats serviront à qualifier l'énergie distribuée dans l'aire de desserte.

11. Conclusions

Ce financement a pour objectif d'amortir partiellement des projets de création et de rénovation d'installations de production d'énergies renouvelables, ce qui permettra à la société Viteos SA, dans son aire de desserte :

- d'améliorer la part de production propre d'énergie électrique renouvelable, de 20 % aujourd'hui, à 34 % dans une perspective à 10 ans.
- de diminuer le coût de l'énergie électrique distribuée dans l'aire de desserte par l'augmentation de la production locale.

ceci en conformité avec l'exigence de la LEn de "promotion d'un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement".

Ce rapport a été soumis :

Pour La Chaux-de-Fonds :

- le 9 novembre 2009 à la Commission des Infrastructures et Energies qui l'a accepté à l'unanimité.
- le 9 novembre 2009 à la Commission de l'Energie qui l'a accepté sans opposition.

Pour Le Locle :

- le 17 novembre 2009 à la Commission des Services industriels.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Messieurs les Présidents, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

VILLE DU LOCLE
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président,
D. De la Reussille

La Vice-Chancelière,
Yvette Dupraz

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président,
Didier Berberat

La Chancelière,
Muriel Barrelet

Annexe : arrêté de la Ville de Neuchâtel concernant la rénovation et la création de centrales de production d'électricité et la commercialisation de courant vert

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DU LOCLE

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Services industriels

arrête :

Article premier.-

¹Une contribution de 0.5 ct/kWh est perçue sur l'énergie électrique distribuée.

²Le produit de la contribution sera utilisé pour la création ou la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables distribuée aux consommateurs de l'aire de desserte du gestionnaire de réseau électrique.

³Celui-ci est compétent pour prélever et affecter le montant de la redevance conformément aux al. 1 et 2 ci-dessus.

Article 2.-

En fin de législature communale, un bilan rétrospectif et prospectif des projets partiellement financés par la contribution écologique sera présenté aux Conseils généraux des 3 villes fondatrices.

Article 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. Il fixe la date d'entrée en vigueur.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean-Marie Rotzer

Le secrétaire,
Florian Jaccard

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

Article premier.-

L'arrêté communal sur les taxes et émoluments du 28 septembre 1992 est complété comme suit :

Art. 32 bis (*nouveau*) :

¹Une contribution de 0.5 ct/kWh est perçue sur l'énergie électrique distribuée.

²Le produit de la contribution sera utilisé pour la création ou la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables distribuée aux consommateurs de l'aire de desserte du gestionnaire de réseau électrique.

³Celui-ci est compétent pour prélever et affecter le montant de la redevance conformément aux al. 1 et 2 ci-dessus.

Article 2.-

En fin de législature communale, un bilan rétrospectif et prospectif des projets partiellement financés par la contribution écologique sera présenté aux Conseils généraux des 3 villes fondatrices.

Article 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales. Il fixe la date d'entrée en vigueur.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Théo Bregnard

Le secrétaire,
Pierre-André Rohrbach

Arrêté
concernant la rénovation et la création
de centrales de production d'électricité et
la commercialisation de courant vert

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit d'un montant de 19'403'200 francs est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la création de centrales de production d'électricité.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie aux taux de 2% pour les nouveaux bâtiments, de 2.5% pour le transport de l'énergie et la conduite forcée, de 3.34% pour les concessions, de 6.67% pour les équipements de régulation et de télégestion, la révision des alternateurs ainsi que pour les cellules photovoltaïques, de 10% pour l'électronique et de 5% pour le solde.

Art. 3.- ¹ Une contribution pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, de 0,5 centime par kilowattheure, sera perçue sur l'énergie distribuée.

² Le Conseil communal est compétent pour déterminer les modalités d'application de la redevance, notamment la date de son entrée en vigueur.

³ Le produit de la contribution sera versé à la réserve affectée pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Art. 4.- Les dépenses relatives au renouvellement, au développement et à la labellisation des unités de production d'électricité à partir d'énergie

renouvelable incluses dans le crédit susmentionné seront financées partiellement ou totalement par la réserve prévue à l'article 3, 3^{ème} alinéa, ci-dessus.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rapport des Conseil communaux concernant une contribution de 0.5 ct/kWh pour la création et la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables

M. Gérard Santschi, PS Le Locle :

Au nom des deux groupes socialistes, nous le dirons d'emblée, nous accepterons le rapport soumis ce soir.

Créer et renouveler des installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables est un objectif que nous partageons pleinement. Nous incitons même les Conseils communaux et l'entreprise Viteos SA à en faire encore plus à l'avenir, et ce n'est pas l'augmentation de 0.5 ct/kWh qui nous est soumise ce soir qui posera problème à qui que ce soit. Cette faible augmentation du prix de l'énergie n'est en rien comparable à d'autres mesures telles que, par exemple, celle incitant à consommer du courant vert. Nous sommes également d'avis qu'il faut passer la vitesse supérieure dans le domaine de l'énergie renouvelable, comme d'ailleurs dans celui des économies d'énergies, et ne pas se contenter de croire que c'est en incitant que nous arriverons à un résultat probant. Des mesures volontaristes sont non seulement nécessaires mais incontournables si l'on veut un jour faire avancer le dossier de l'énergie renouvelable dans ce canton. Le fait de renouveler et créer des installations indigènes avec les sociétés de la région est une très bonne chose que nous soutenons pleinement également. Le rapport est clair et bien fait, les différents descriptifs sont parfaitement compréhensibles, et nous ne reviendrons pas inutilement sur tous les différents projets présentés.

En prenant le rapport dans l'ordre, nous relèverons néanmoins les points suivants :

En page 5, que la part de production indigène passera, dans les dix ans, de 20 à 34 %. Nous sommes cependant déçus de la faible part de l'éolien et du photovoltaïque. Nous espérons que dans les années qui viennent le rendement de ces équipements s'améliorera.

Nous sommes particulièrement satisfaits que les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds rejoignent celle du Locle plus pionnière en la matière depuis le début des années 1970 dans le turbinage des eaux épurées. Les conséquences écologiques ont-elles déjà été prises en compte ? Ou les études d'impact devront-elles encore être faites ?

Relevons qu'une optimisation du fonctionnement de l'usine hydroélectrique de la Rançonnière se réalisera prochainement.

Le concept éolien du canton de Neuchâtel est intéressant du point de vue du pourcentage visé, ce qui souligne la faiblesse (2 %) des prévisions du présent rapport. Les concepts cantonaux et communaux Viteos, seront-ils en concurrence ou seront-ils menés de concert ? Comment s'inscrit dans ce cadre la motion prévoyant la création d'une société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne ?

Concernant la localisation des projets photovoltaïques, permettez-nous cette remarque : ne vaudrait-il pas mieux les prévoir là où il y a du soleil plutôt que là où le brouillard est roi ? Plus sérieusement, pourquoi seulement trois projets ? Cela nous semble extrêmement peu malgré les explications données dans le rapport.

Quelle est la date probable ou prévue de la mise en service de la filière bois en ville du Locle avec la mise en fonction de la chaudière... à bois !

Évidemment. Nous regrettons que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ne se soient pas mises au travail ensemble pour la réalisation d'un agenda 21. Mais il est vrai qu'avec le rapport de ce soir, nos deux exécutifs nous montrent qu'ils sont, non seulement sensibles sur le sujet des énergies renouvelables mais actifs. Mais, nous législatifs, ne manquerons pas de surveiller que tout se passe bien.

Nous relevons avec plaisir que le rapport de ce soir induit de fait une collaboration entre les trois villes du canton, et avec la société Viteos SA née de la fusion des trois services industriels.

L'aspect social est souligné en page 15, l'explication est claire et démontre la faible conséquence financière pour un ménage de quatre personnes. Pour CHF 20.-/année, il vaut la peine de soutenir ce projet finalement avantageux pour le consommateur.

Nous espérons qu'il y a effectivement quatre moteurs très actifs dans la réalisation des projets présentés et dans le développement d'autres encore.

Quant à l'entrée en vigueur des deux arrêtés qui nous sont soumis ce soir, les Conseils communaux peuvent-ils nous renseigner sur les dates probables ? Et quand, surtout, verra-t-on la première réalisation devenir réalité ? Comment le canton voit-il ce projet, lui qui préconise les collaborations à tout va ? S'il est content, va-t-il participer au financement, du moins partiellement, des différents projets ? Et n'y a-t-il pas moyen que la Confédération investisse dans notre canton ?

Finalement, nous relevons que le rapport soumis ce soir est la réalisation des engagements pris par nos deux villes lors de la création de Viteos SA, et ceci pour rejoindre celle de Neuchâtel dans ce concept de rénovation des installations électriques, notamment hydroélectriques. Mais que se passerait-il formellement, ce soir, si un de nos législatifs venait à refuser cet excellent projet ?

Nous vous rappelons que les deux groupes socialistes accepteront ce rapport et l'arrêté soumis. Merci !

M. Xavier Hüther, PLR La Chaux-de-Fonds :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR de La Chaux-de-Fonds a étudié ce rapport avec énergie et, conscient de sa responsabilité envers les générations futures, il acceptera l'arrêté.

Bien évidemment, la contribution demandée alourdira les factures électriques des ménages et des sociétés de nos villes mais son impact modeste restera tout à fait acceptable.

Afin de développer la part des énergies renouvelables de production indigène, il est nécessaire d'en assurer, dès aujourd'hui, le financement, ce que permettra cette contribution.

Les nombreux projets présentés dans ce rapport sont autant de solutions pour diminuer notre dépendance énergétique vis-à-vis de tiers et pour stabiliser, voire réduire, le prix de vente du kWh à l'horizon 2030.

Il s'agit aussi de pistes pour atteindre les objectifs en «watts renouvelables» des standards de la «société à 2'000 Watts»

Confiants envers la direction de Viteos SA, nous gageons que celle-ci saura privilégier dans tous les projets existants ou à venir, les plus rentables énergétiquement et financièrement, et qu'elle saura adapter ses critères de décisions en fonction des futures avancées technologiques.

Comme annoncé, le groupe PLR acceptera l'arrêté mais vous demandera de l'amender afin de ne pas pénaliser les futurs acheteurs de courant «vert».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

M. Michel Hess, UDC La Chaux-de-Fonds :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas partir dans les détails des nouvelles énergies dont la liste est très longue. Je me contenterai simplement de discourir sur ce que l'on doit voter.

Le groupe UDC a lu attentivement le rapport concernant une contribution de 0.5 ct prélevée sur chaque kWh, qui aura comme objectif la création et la rénovation d'installations de production d'énergies électriques à partir d'énergies renouvelables.

Nous félicitons le Conseil communal de nous présenter un rapport explicite sur des possibilités de développement de production hydroélectrique avec le renforcement du turbinage des eaux dans un avenir de dix ans avec sept projets représentant 1 % de la consommation cantonale, soit 10 % sur dix ans avec un investissement non négligeable de 77 millions de francs. Tous ces petits cours d'eau apporteront une valeur énergétique, certes faible, mais ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?

Cette petite part d'amélioration nous permettra d'obtenir notre indépendance énergétique indispensable pour le futur de notre canton grâce à une production écologique, renouvelable et en plus économique. Cette taxe représente environ CHF 20.– à CHF 25.– par an pour un ménage. Nous pouvons comprendre la remarque de certains de nos collègues qui constatent une hausse de plus pour l'industrie par infimes successions d'augmentations dont elles auraient pu se passer. Toutefois, ces petits centimes indispensables nous permettront de renforcer notre indépendance, j'insiste surtout sur notre indépendance.

Nous transmettrons ce message aux communes concernées pour les inciter à rechercher, à étudier, dans le cadre cantonal, des nouvelles sources d'énergies renouvelables, certes coûteuses aujourd'hui, comme ce projet de l'EMPA (qui à l'aide de l'énergie solaire arrive à produire de l'hydrogène combien plus énergétique que les piles électriques).

La Ville de Neuchâtel a perçu, depuis plusieurs années, cette taxe de 0.5 centime, liée au crédit de 19.5 millions. Aujourd'hui, c'est à nos deux villes d'en faire autant en acceptant cette taxe. Il est clair que le groupe UDC accepte cette contribution de 0.5 centime ainsi que l'ensemble du projet. Je vous remercie de votre attention.

M. Manuel Fragnière, PLR Le Locle :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR loclois a lu avec attention le rapport des deux Conseils communaux. Nous sommes ravis de pouvoir lire des rapports bien documentés comme celui-ci. Je tiens à dire d'entrée de jeu que le groupe PLR acceptera ce rapport à l'unanimité.

Mais je profite de l'occasion qui m'est offerte de faire quelques commentaires sur notre situation énergétique. En effet, la page 5 m'a quelque peu interpellé : nous y lisons que les productions indigènes renouvelables ne sont que le 20 % de la totalité de la distribution d'électricité de Viteos. Finalement, c'est très peu. Je dirais même trop peu : cela veut dire que nous sommes dépendants de l'extérieur pour le 80 % de notre électricité ! On ne peut pas parler d'indépendance... Or, nous savons que ces prochaines années seront plus pénibles concernant notre approvisionnement en électricité. Par exemple, en regardant l'émission « Mise au point » hier soir à la TSR, on a appris que la Confédération réfléchit sur la construction future de 2, voire 3 centrales nucléaires. Il est vrai que la centrale de Mühleberg est arrivée à bout de vie, et il faudra bien remplacer sa production par une autre centrale, qu'elle soit nucléaire, solaire, hydraulique, à gaz ou éolienne, mais il faudra une autre source d'électricité pour compenser celle qui ne sera plus produite. Il est donc important d'augmenter notre production indigène pour avoir plus d'indépendance.

D'autre part, nos contrats d'approvisionnement avec l'Europe arrivent à terme. Ils seront renégociés, certes, mais à quel prix ? Finalement, il n'est pas bon d'être autant dépendants de l'extérieur ! C'est pourquoi nous sommes contents d'apprendre que les objectifs à 10 ans permettront d'augmenter cette part indigène de production de 14 %, pour passer à 34 %. Un tiers d'approvisionnement en électricité est assuré par le canton. C'est déjà mieux qu'un cinquième ! On pourrait certes rêver d'avoir plus de production indigène, pour plus d'indépendance... Mais à l'impossible, nul n'est tenu.

En regardant ces chiffres, nous voyons que l'hydraulique aura la part belle, passant de 13 % à 24 %. Un regret pourtant : ne voir que 2 % consacrés à l'éolien. Nous pourrions mieux faire. Et le photovoltaïque ? On le voit apparaître à hauteur de seulement 0.1 %. Mais en lisant le rapport à fond, on comprend que cette technologie est hélas encore très chère. Mais espérons que la recherche permettra de développer des cellules solaires avec un meilleur rendement électrique et moins cher à fabriquer.

Dans tous les cas, le groupe PLR est convaincu qu'il est important de favoriser les productions d'électricité les plus propres possibles. En cela, ce demi-centime par kWh est une très bonne chose. Finalement, que les projets soient à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, peu importe pour nous, l'important, c'est de développer ces productions d'électricité propre qui profiteront aux usagers.

Mais l'acceptation de ce rapport est aussi la suite logique de notre acceptation de la fusion de SIM avec SIN. En effet, avec la création de Viteos, les deux villes du Haut avaient déjà pris l'engagement d'introduire cette contribution. Donc, nous avons déjà accepté le principe du demi-centime attribuable à la création ou la rénovation de production d'électricité à base d'énergie renouvelable, conscients qu'il y aura toujours de l'eau coulant en rivière, donc turbinable, ou du vent qui fera tourner les pales d'un générateur. Car, nous le savons tous, les énergies fossiles ne sont pas inépuisables, même si pour l'instant (je dis bien pour l'instant) on a encore l'impression d'avoir suffisamment de pétrole. Mais

cette source va tôt ou tard se tarir et entre-nous, quel gâchis de brûler cette magnifique matière première pour produire du courant alors qu'on pourrait l'utiliser comme produit de base pour la fabrication de multiples composés forts utiles !

Finalement, ce rapport est la suite logique de nos précédentes décisions. Nous serions malvenus de refuser cette contribution d'un demi-centime par kWh. Nous allons pouvoir favoriser les énergies renouvelables et, en plus, cela permettra de diminuer le coût de l'énergie électrique distribuée, tout bénéfique pour les consommateurs. Nous avons là une situation gagnante-gagnante. Le demi-centime par kWh permettra le financement de projets intéressants pour l'environnement et le consommateur risque d'y gagner car nous espérons vivement que la promesse du rapport de diminuer le coût de l'énergie électrique ne restera pas lettre morte. Mais nous suivrons attentivement ce dossier, soyez-en sûr.

Donc le groupe PLR loclois acceptera à l'unanimité le rapport et son arrêté.

Merci de votre attention.

M. Miguel Perez, Verts Le Locle :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Contrairement à l'adage qui dit que le peuple a toujours raison, le renvoi de ce week-end de la loi sur l'énergie est une catastrophe pour tous les habitants de ce canton. En effet, faites peur aux gens, racontez-leur n'importe quel bobard et voici qu'ils votent à l'inverse du bon sens. Mais que diront les UDC et les PLR à notre population dans 10 ou 20 ans lorsque le litre de mazout, rare et cher, dépassera 2, 3 ou 5 francs ?

C'est la raison pour laquelle la classe politique doit avoir du courage et une attitude visionnaire et prospective. Nous devons convaincre chacun qu'il est impérieux de prendre les mesures qui s'imposent afin de contrecarrer la pénurie annoncée de matières fossiles et d'uranium. Des gens dans ce canton ne l'ont toujours pas compris alors qu'il ne s'agit pas de fiction mais d'une réalité aussi implacable qu'inéluctable. Il nous est donc interdit de rester là, les bras croisés à attendre que la catastrophe se produise. C'est pourquoi ce rapport est à nos yeux la première pierre d'un édifice monumental qui nous prendra des lustres à achever.

Bien sûr, ce rapport se veut être un plan stratégique. Bien sûr, on présente des projets pour produire quelques MWh d'énergie ici et là. Bien sûr, c'est bien, mais voilà, en dix ans on aimerait passer de 20 à 34 % d'énergies indigènes renouvelables. Cela manque malheureusement d'ambition. Il faut aujourd'hui un plan Marshall de l'énergie renouvelable. A lire ce rapport, on ne voit que le potentiel hydraulique. C'est une grave erreur stratégique qu'il convient de réparer. En effet, les 2 % de l'éolien et le 0.1 % du photovoltaïque prêtent à rire. Viteos distribue 500 GWh/an, c'est l'énergie produite par 50 éoliennes de 4 MW de puissance de la dernière génération mise sur le marché par Siemens. Pour le photovoltaïque, on articule des chiffres qui placent une installation à Fr. 1'000.-/m². Ce n'est pas un travail très sérieux, ou alors les auteurs du rapport ne se sont pas projetés dans ce qui sera la production de panneaux d'ici 5 ans. Il suffit de s'approcher de M. Christophe Baillif de l'IMT, pont international du photovoltaïque, pour qu'il explique que d'ici peu, les coûts de production des panneaux vont si drastiquement baisser, qu'ils rendront le prix du m² photovoltaïque assez bas pour que ce courant soit moins cher que le prix local de l'électricité du réseau.

Par ailleurs, il existe d'autres moyens de production d'énergie solaire que les panneaux photovoltaïques. Même si nous ne sommes pas en Espagne, ou au Sahara, le solaire thermodynamique possède un potentiel gigantesque : Les centrales à tours (Sanlucar à côté de Séville va alimenter 150'000 ménages), ou les centrales à capteurs cylindroparaboliques, comme celle d'Andasol aussi en Espagne, qui elle, va alimenter plus de 200'000 ménages. Ce sont des exemples dont on pourrait s'inspirer.

Enfin, même si ça n'est pas dans l'intérêt d'un distributeur comme Viteos, des maisons individuelles ou locatives qui produisent plus d'électricité qu'elles n'en consomment, existent. Et si on lâchait la bride à des particuliers qui aimeraient produire du courant sur leur toit ou dans leur jardin, sans que le fisc ne vienne s'en mêler, ce serait aussi un moyen simple de produire de l'énergie propre. Sur ce point, je vous rappelle que depuis l'avènement de rachat à prix coûtant de l'énergie (RPC), on a installé en Suisse une production renouvelable de 4,6 TWh/an. Cela est un immense ballon d'espoir, non pas pour des illuminés rêveurs comme nous les Verts, mais pour toute la population suisse. En effet, ces 4,6 TWh/an représentent 150 % de la production de Mühleberg qui n'est que de 3 TWh/an et ceci sans aucun danger ni déchets radioactifs.

D'autres pistes mériteraient également d'être explorées. Une entreprise comme Kompogas vous livre, clé en main une centrale qui, à partir de la biomasse, c'est-à-dire de nos déchets végétaux ou ménagers, produit du gaz naturel, de l'électricité et de la chaleur.

Pas un mot non plus dans ce rapport sur la cogénération ou le couplage chaleur-force. Sachez qu'on peut produire de l'électricité dans sa cave et récupérer la chaleur pour chauffer sa maison avec un très bon rendement. Ceci pourrait donner lieu à quelques projets intéressants. A titre d'exemple, il existe dans le bâtiment du CIFOM, un moteur à gaz couplé sur un alternateur d'une puissance de 150 kW, ce qui représente une énergie théorique de 1,3 GWh/an. 20 installations comme celles-ci couplées sur le réseau représenteraient 5 % de l'énergie distribuée par Viteos. Mais on peut imaginer encore mieux qu'un moteur à gaz, la cogénération à partir de la biomasse existe. On peut donc très bien se chauffer au bois et en même temps produire de l'électricité.

Je n'aimerais pas être trop pesant et je m'arrête là dans mes considérations énergétiques. Je voulais juste montrer que ce rapport manque singulièrement d'ambition et vous faire prendre conscience qu'il existe une ribambelle de pistes à explorer. Chacune de ces pistes ajoutant un dixième de % à l'édifice devrait rendre notre région autonome en production électrique d'ici 20 ans, si on voulait se donner les moyens d'y arriver.

Notre groupe acceptera bien entendu le rapport et ses arrêtés, tout en insistant sur le fait qu'il est nécessaire d'en faire plus. L'avenir de nos enfants en dépend.

Mme Maria Belo, POP La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

J'interviens au nom du POP du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

L'effort demandé aux usagers de nos deux villes se justifie. En effet, à nos yeux, vu l'intérêt qu'il y a aujourd'hui à promouvoir les énergies renouvelables, ces énergies sont à développer car elles sont peu polluantes et leur approvisionnement est assuré à long terme. Leur prix est aujourd'hui plus élevé comparativement à d'autres sources d'énergies mais ceci tient en bonne partie au fait que ces autres énergies ne sont pas facturées

intégralement. De plus, le coût des énergies vertes ne devrait pas augmenter à l'avenir contrairement au pétrole. En effet, le prix du pétrole va obligatoirement augmenter de manière très importante avec la diminution des réserves pétrolières. Aujourd'hui déjà, il faut aller chercher le pétrole de plus en plus loin, ce qui réduit beaucoup sa rentabilité. Quand on sait qu'il y a seulement 30 ans, avec un baril de pétrole on produisait 100 barils d'énergie et qu'aujourd'hui avec ce même baril de pétrole on ne produit plus que 8 barils d'énergie, on mesure à quel point cette rentabilité a baissé. Il devient donc urgent de développer des solutions alternatives et durables à notre soif d'énergie. Dans ce contexte, la contribution demandée nous paraît aussi acceptable pour la population. En effet, CHF 20.–/année pour une famille de 4 personnes est supportable, surtout si on tient compte que ceci devrait permettre de limiter la hausse du coût de l'énergie qu'on nous annonce, cela malgré les promesses de baisse des prix que la concurrence promettait, à croire les partisans de la libéralisation du marché de l'électricité. Nous aimerions toutefois savoir pourquoi cette augmentation est de 0.5 ct/kW au lieu de 0.4 ou de 0.6 ct ? On nous dit que cette somme couvrirait les investissements prévus mais plusieurs de ces investissements ne sont pas encore assurés.

Nous aimerions obtenir un décompte pour savoir ce que va rapporter cette contribution ainsi que la capacité d'investissements quelle couvrira effectivement. Nous nous réjouissons de l'utilisation de cette contribution qui fera l'objet d'un rapport régulier à nos autorités, et que l'utilisation de son montant reste de notre compétence. Le POP estime aussi important que l'énergie produite soit réinjectée dans le réseau Viteos sinon vendue à d'autres distributeurs. Ceci garantit à nos yeux une transparence du système et une meilleure sécurité d'approvisionnement.

Dernier point, nous saluons l'effort que beaucoup d'entreprises ont déjà fait pour réduire leur consommation. Pour garantir la satisfaction durable de nos besoins en électricité, il est encore souhaitable d'encourager les ménages à suivre cette même tendance. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

M. Pierre Hainard, conseiller communal La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Au nom des Conseils communaux, je remercie l'ensemble des groupes pour le bon accueil fait à ce rapport qui doit être un rapport moyen, standard, parce qu'il a eu une note de 5,75 sur 6 d'un côté et qu'il manque d'ambition de l'autre.

Je rappelle quand même que l'aire de desserte de la société Viteos SA comprend les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et les communes des Planchettes et d'Hauterive. Les Planchettes ont une distribution relativement anecdotique, Hauterive l'est moins, mais Hauterive n'est pas actionnaire, elle n'a pas de décision d'investissements. Hauterive ne paiera pas pour l'instant cette contribution de 0.5 ct/kWh qui correspond à CHF 35'000.– mais des corrections seront faites avec la commune d'Hauterive afin d'introduire cette contribution de 0.5 ct.

La production propre d'électricité aujourd'hui, et cela a été dit, est de 20 % dont 13 % d'hydraulique et 7 % de déchets (Vadec), les achats externes étant de 80 %. Effectivement l'énergie externe que l'on achète est de l'énergie grise dont on ne sait pas très bien d'où elle vient, à partir de quoi elle est produite, mais il faut savoir qu'en Europe 40 % de l'énergie électrique produite provient du charbon.

Pourquoi parle-t-on d'énergie propre ? Elle est propre car elle est d'une part renouvelable et d'autre part parce qu'elle est destinée à notre propre aire de desserte. D'ailleurs, la LApEI oblige les distributeurs, producteurs d'électricité à ce qu'on appelle l'approvisionnement de base aux clients captifs, ce qui signifie : les clients captifs sont les clients qui consomment moins, aujourd'hui, de 100'000 kWh/an donc tout le monde sauf les grandes entreprises. Cet approvisionnement de base, donc l'électricité produite par Viteos, est en priorité destiné aux clients captifs, donc nous, consommateurs de l'aire de desserte.

Pourquoi est-il indispensable d'augmenter la production propre d'énergie électrique ? Deux raisons : la première c'est le développement durable, je n'insiste pas, on en a beaucoup parlé. La deuxième raison est la diminution du coût de l'énergie électrique distribuée et la stabilisation des prix. Si on part d'une hypothèse que le coût du kWh propre, donc produit chez nous à partir d'énergies renouvelables, est d'environ 10 ct le kWh, on peut admettre que le coût du kWh sur le marché de l'électricité peut être estimé à 13 ct le kWh. Donc les calculs sont vite faits, si nous produisions 100 % de notre électricité nous-mêmes, par conséquent notre électricité propre, le coût serait de 10 ct le kWh. Si nous avons 0 % de production, il serait de 13 ct/kWh. La démonstration est vite faite, Viteos, dans l'intérêt de ses clients, doit avoir le plus grand pourcentage de production propre. En plus, le coût de la production propre est stable alors que sur le marché de l'électricité les fluctuations sont importantes, d'autant plus qu'aujourd'hui il y a une tendance haussière; puisqu'une partie de l'énergie provient du fioul, d'Allemagne ainsi que des pays de l'Est, et le fioul, comme il a été dit, a tendance à augmenter.

Lors de la fondation de la société Viteos SA, au 1^{er} juillet 2007, il y a eu l'engagement pour fin 2009 sur l'aire de desserte, de l'adaptation des tarifs d'électricité. Ceci a été fait partout dans l'aire de desserte, les consommateurs ont les mêmes tarifs. Le deuxième point était l'harmonisation de la contribution écologique de 0.5 ct/kWh, c'est l'objet du rapport de ce jour.

Quelle est l'origine de cette contribution écologique ? C'est de la décision de la Ville de Neuchâtel du 8 mars 2004, de voter un crédit de CHF 19'403'000.– pour la création et la rénovation de centrales de production d'électricité (page 2 du rapport) et l'introduction (page 20 du rapport) d'une contribution écologique de 0.5 ct/kWh. Alors pourquoi 0.5 ct et pas 0.4 ct ni 0.6 ct ? J'imagine que c'était un chiffre acceptable aujourd'hui puisque sur un programme d'environ CHF 100'000'000.– d'investissements sur 10 ans, on arrive avec 0.5 ct à dégager CHF 25'000'000.– provenant de cette contribution, ce qui correspond à ¼ des investissements et représente déjà un sérieux coup de pouce. Le programme stratégique de la société Viteos SA a un objectif à 10 ans et fait passer de 20 à 34 % la part d'énergie électrique renouvelable diminuant ainsi les achats externes de 66% d'énergie grise sensible à la variation des prix. Je rappelle que ce programme de CHF 100'000'000.– sur 10 ans est évolutif.

Il est dès lors normal que Viteos mette la priorité, aujourd'hui, sur l'énergie hydraulique qui est une énergie bon marché par rapport à d'autres. La technologie est connue et représente quand même un certain nombre d'avantages sans négliger ni l'éolien ni le photovoltaïque.

J'aimerais aussi, concernant le développement durable, vous apporter un certain nombre de chiffres : des grammes équivalents en CO₂ par kWh. On va calculer, pour différents types de production d'énergie, les grammes équivalents en CO₂ donc la pollution qu'engendre 1 kWh de cette énergie de production d'énergie grise, donc l'énergie utilisée

pour construire les installations. Le charbon, c'est 1'200 g équivalents en CO₂ par kWh, ça ne perturbera personne, le pétrole, c'est 1'000 g, le gaz, c'est 500 g, donc ça devient intéressant, le solaire, c'est 76 g équivalents en CO₂, l'éolien 29 g, le nucléaire 19 g (on ne tient pas compte des problèmes radioactifs) et l'hydraulique 5 g équivalents en CO₂ par kWh. Ensuite, il s'agit de tenir compte de la sécurité technique puisqu'aujourd'hui la technologie de l'hydraulique est connue. Il y a aussi des raisons financières qui mettent pour l'instant le photovoltaïque plutôt à l'écart. S'ensuivent des raisons politiques liées à l'éolien puisqu'il n'existe, à ce jour, pas de plan cantonal pour la mise en place des éoliennes.

Comme évoqué également, les turbines fonctionnent toujours à l'exception de cette année où celles-ci ont dû être arrêtées vu la pluviométrie médiocre des mois d'octobre et novembre. Les centrales des Moyas n'ont donc pas fonctionné tout le temps mais c'est la première fois, à ma connaissance, que ça arrive, donc je pars du principe que c'est une exception et que l'hydraulique est quasiment toujours à disposition sans toutefois pouvoir disposer des quantités souhaitées puisque nous n'avons pas de barrage.

Si une année dispose de 8'760 heures, l'énergie éolienne, dans nos régions, représente 2'160 heures et je rappelle qu'en général, lorsqu'il fait très froid, il y a peu de vent. Pour le photovoltaïque, on compte entre 1'750 et 3'000 heures de fonctionnement en Europe.

J'ai fait un petit calcul, pour CHF 1'000.- d'investissements dans l'hydraulique à 9.9 ct/kWh (dans le rapport) cela représente 701 kWh/an, pour l'éolien 789 kWh/an. Dans cette situation l'éolien est meilleur que l'hydraulique et pour le photovoltaïque on dispose de 9.5 kWh/an. Je l'ai dit et je le répète, le programme est évolutif, il est estimé à CHF 100'000'000.- et des adaptations seront effectuées. Par ailleurs, je peux vous confirmer que des adaptations ont déjà été confirmées. En ce sens que pour le photovoltaïque, Viteos a décidé d'avoir deux centres de production, l'un à la Maladière, l'autre sur la Halle Volta à La Chaux-de-Fonds, plus trois centres pédagogiques, un au CPLN, un au Lycée Blaise Cendrars et le dernier, si le CIFOM est d'accord, à l'école technique, au Locle. Donc voilà pour l'évolution du programme, on a pensé qu'il fallait aussi avoir du photovoltaïque, de la production et des installations dites pédagogiques.

Concernant la contribution écologique, cela a été dit, c'est une équité entre les actionnaires des trois villes fondatrices. Cela permettra de financer ce fameux plan stratégique de Viteos à raison de 25 % sur 10 ans. Par un apport, en 10 ans, de 25 millions sur 100 millions d'investissements, on pourra donc stabiliser le prix de l'électricité pour l'avenir. Comme déjà évoqué, plus on a d'électricité propre, plus le prix sera constant, et moins on sera sensible au prix du marché, et en plus il y a l'impact sur le développement durable. Ce plan ne peut malheureusement pas contribuer à la production d'énergie thermique, que ce soit le bois ou la géothermie. En effet, selon explication à la page 13 du rapport, la Commune de Peseux avait demandé au Conseil d'Etat de sanctionner un arrêté qui permettait à partir de ces 0.5 ct/kWh de développer tout type d'énergie durable, ce qui a été refusé par le canton, partant du principe qu'il n'est pas possible de prélever une contribution sur un type d'énergie pour améliorer un autre type d'énergie.

Je l'ai expliqué, il est normal qu'aujourd'hui l'effort principal soit mis sur l'hydraulique et qu'ensuite, lorsqu'on aura un plan cantonal afin de savoir où mettre nos éoliennes, celles prévues à Chaumont ne sont pas dans le plan cantonal, alors on s'occupera de l'éolien. Dès que la technologie photovoltaïque sera améliorée, on s'occupera beaucoup plus du photovoltaïque. J'aimerais quand même confirmer à M. Perez que Viteos est une société

qui doit garantir les meilleurs prix d'électricité à ses clients, elle n'est pas là pour faire du développement, d'ailleurs les développements photovoltaïques qui sont à Dubaï n'ont pas rempli toute les promesses faites.

Les conséquences écologiques de l'hydraulique... C'est vrai, l'hydraulique a des conséquences écologiques. Des études d'impact seront faites pour chacun des projets. Dans l'un des projets, l'Areuse sauf erreur, le débit de restitution est amélioré de 4 fois. Nous serons très attentifs aux conséquences écologiques de l'hydraulique, ces conséquences existent.

La société neuchâteloise d'énergie éolienne... Viteos étudie la possibilité de créer une société, d'être la société, de travailler avec d'autres partenaires pour l'énergie éolienne.

Quant à la filière bois au Locle, lorsqu'elle arrivera, je pense très bientôt, elle ne sera pas concernée par ce rapport. En effet, cette contribution de 0.5 ct/kWh sur l'énergie électrique distribuée ne peut servir qu'à la rénovation de centrales de production d'énergies électriques renouvelables.

L'entrée en vigueur... C'est la question piège que je voulais éviter, normalement au 1^{er} janvier 2010. Je vous ai dit qu'il y avait des conventions d'actionnaires entre les trois villes et toutes les collectivités concernées doivent remplir leurs engagements, prendre leurs responsabilités. Il y a encore un certain nombre d'engagements qui doivent être tenus, notamment par la ville de Neuchâtel. Dès lors, nous attendons qu'elles tiennent leurs engagements pour l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, et avoir ainsi une équité entre tous les actionnaires.

La recherche de subventions... Nous avons à Viteos des champions de la recherche de subventions, tous les moyens de subventions seront utilisés.

Que se passerait-il si le projet était refusé ? Cette décision serait véritablement une catastrophe parce que je pense que la ville de Neuchâtel dirait : "Il n'y a pas de raison que nous payions et pas La Chaux-de-Fonds ou Le Locle". D'après ce que j'ai compris, le projet sera accepté mais il serait mal venu de le refuser sachant que Neuchâtel l'a déjà accepté.

Monsieur Hüther, vous avez dit que l'on devait utiliser les installations les plus rentables financièrement, écologiquement. En ce qui me concerne, ce sont bien les installations hydrauliques et éoliennes qui répondent à la rentabilité. Pour le photovoltaïque, il s'agit de mettre en place des installations pilotes de production et des installations pédagogiques comme je l'ai déjà dit.

Maintenant, concernant votre amendement, je crois qu'on en parlera après.

Monsieur Hess de l'UDC, vous avez accepté, avec enthousiasme semble-t-il, puisque même à la commission des infrastructures l'unanimité a été démontrée, tous partis confondus, l'enthousiasme était là.

L'indépendance énergétique, on en a parlé, la contribution des entreprises, c'est vrai les entreprises devront payer, auront une contribution écologique sur leur facture d'électricité et ça peut nuire effectivement à la compétitivité de nos entreprises. Nos responsables, en tout cas nos responsables de la promotion économique en sont conscients et cela a été évoqué.

Nouvelles sources d'énergie, alors effectivement, je vous l'ai dit, Viteos est une société qui doit apporter du courant électrique au prix du marché et ne peut pas faire du développement. Par contre, elle est astreinte à faire ce qu'on appelle une veille technologique, c'est-à-dire d'être bien au courant des nouveautés industrielles qui se mettent en place.

Monsieur Fragnière, j'espère que le 5.75 c'est bien sur 6 et pas sur 20 ! Vous dites que 20 % c'est trop peu, c'est vrai, mais c'est pour ça que nous avons un plan ambitieux de CHF 100'000'000.–, ce qui n'est tout de même pas rien, pour monter à 34 %.

Il est vrai que d'être dépendant à 80 % de l'extérieur, ce n'est pas sain, ce n'est pas bon pour les prix et ce n'est pas bon pour le développement durable. C'est d'ailleurs pour ça qu'il y a ce plan stratégique de Viteos sur 10 ans et les prochains 10 ans sont déjà à l'étude. L'hydraulique a la part belle, je vous le concède.

Monsieur Perez, des Verts, vous parlez d'un manque d'ambition ! Oui, si on avait 200 millions, on ferait pour 200 millions, mais il faut aussi savoir qu'une société comme Viteos n'a pas les compétences pour investir 200 millions en 10 ans. Pour cela, il faut plus de monde, plus de gens compétents, des gens capables et des finances.

Pas d'éolien, ni de photovoltaïque... J'ai expliqué pourquoi, l'éolien, ce n'est pas possible puisque politiquement on ne sait pas très bien où on en est. Puis le photovoltaïque, je crois que je me suis exprimé.

Production de courant dans les maisons, la biomasse, la cogénération... Vous avez parfaitement raison et ça c'est Vadec qui s'en occupe. Vadec s'occupe des problèmes de cogénération, de biomasse, de la logistique de ces installations et le courant peut être acheté soit par une société du groupe E soit par Viteos.

Madame Belo, coût de l'énergie verte, coût du pétrole... C'est vrai que le pétrole augmente mais pour moi la raison de ne plus utiliser de l'électricité qui vient de l'énergie fossile, ce n'est pas seulement une question de coût, c'est aussi une question de climat, de développement durable. Nous devons absolument éviter, au maximum, d'utiliser ces énergies fossiles.

Contribution acceptable pour la population... C'est vrai, c'est quand même CHF 20.– effectivement. Pourquoi 0.5 ct ? Je pense que c'est un chiffre qui permet ni trop peu, ni beaucoup, mais qui apportera, en dix ans, CHF 25'000'000.–, c'est-à-dire le ¼ des investissements, ce qui n'est pas négligeable.

Vente d'électricité... Vous ne vouliez donc pas que l'on vende l'électricité à d'autres que nous provenant de l'aire de desserte. La LApEI (loi approvisionnement en électricité) est très claire. L'approvisionnement de base concerne en priorité les clients captifs, donc les clients de moins de 100'000 kWh/année c'est-à-dire nous, les artisans, les petites entreprises. Pour l'instant, la production propre est réservée, en priorité, à ces consommateurs-là. Lorsqu'on atteindra 100 % à 120 % d'énergie renouvelable, à ce moment-là, on pourra commencer à vendre notre énergie un peu n'importe où.

L'effort des entreprises, il a été relevé, c'est vrai que là il y a quand même un petit problème vis-à-vis des entreprises.

Voilà Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, j'en aurai terminé en vous demandant de bien vouloir voter pour les deux villes les arrêtés en évitant les amendements mais que je ne manquerai toutefois pas à écouter et à défendre ce dossier.

M. Charles Häslér, conseiller communal Le Locle :

Très brièvement, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, notre collègue de La Chaux-de-Fonds a été exhaustif sur les réponses aux questions qui ont été posées. J'aimerais simplement profiter d'avoir la parole pour d'abord rendre à César ce qui est à César et remercier mon collègue de l'élaboration de ce rapport dont il est la cheville ouvrière. Rendons donc à César, ce qui est à César !

Deuxièmement, j'ai peut-être été quelques instants inattentif, mais je crois qu'il y a encore une ou l'autre question qui est restée sans réponse, en ce qui concerne la Ville du Locle, en particulier l'intervention socialiste. La filière du bois, le président de la Ville m'a soufflé tout à l'heure qu'effectivement ce projet avançait. Nous travaillons sur deux volets principaux : la centrale à bois bien évidemment mais aussi sur toute la question de l'alimentation en déchetés pour pouvoir garantir la chaleur nécessaire et actuellement, le sujet de discussion principal est la garantie d'approvisionnement entre l'ensemble des propriétaires des forêts, sur territoire neuchâtelois en particulier, que les propriétaires soient publics ou qu'ils soient privés. Donc pas de souci, le projet avance mais il y a encore certaines garanties à obtenir, certains accommodements à avoir, finaliser certains projets pour pouvoir garantir justement un approvisionnement suffisant en matières premières pour faire tourner cette chaudière à bois.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur, je ne sais pas si mon collègue a répondu tout à l'heure, donc je n'y reviens pas. Des discussions sont en cours de finalisation aussi avec la ville de Neuchâtel de manière à ce que nous puissions appliquer ces arrêtés.

J'ajouterai, si vous le permettez, que les Verts du Locle viennent de me rendre attentif sur la rédaction de l'arrêté du Conseil général de la Ville du Locle. C'est un des mystères de l'informatique, en général les "copier-coller" donnent des petites bulles dans l'autre sens, ici il y a un mot qui a disparu. Vous avez constaté que les deux arrêtés sont quasi semblables à part le début de l'arrêté de la ville de La Chaux-de-Fonds qui se rattache à l'arrêté existant alors que nous n'avons pas la pareille au Locle. Il manque donc le mot ou adjectif "électrique" à l'article premier, al. 1, de l'arrêté de la Ville du Locle.

Donc nous proposons l'amendement de cet article 1^{er} al.1 qui est perçu sur l'énergie "électrique" distribuée, ce sera le texte copié-collé de la ville de la Chaux-de-Fonds. Il s'agit d'un mystère qui a fait que ce mot-là a disparu.

Voilà ce que nous tenions à ajouter en complément à la réponse très complète qui a été donnée par mon collègue tout à l'heure.

La discussion du rapport est close.

Vote du Locle

Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Donc la modification de l'article premier n'étant pas un amendement à proprement parler mais un problème de typographie on va pouvoir passer directement au vote de l'arrêté.

M. Gérard Santschi, PS Le Locle :

Mesdames et Messieurs, à propos de l'arrêté pour la ville du Locle, il me semblerait logique, si cet arrêté est amendé en ville de La Chaux-de-Fonds, qu'il y ait traitement égal entre les deux villes et de toute façon pour la ville de Neuchâtel il y a, je crois, au troisième alinéa de son arrêté, une mention qui fait état que le Conseil communal est habilité à appliquer cette taxe. Donc la ville de Neuchâtel n'aurait pas forcément à modifier son arrêté et son Conseil communal pourrait faire la même chose que nos Conseils généraux si nous acceptons cet arrêté. C'est pour ça que je me permets d'intervenir. Si les groupe libéraux-radicaux des deux villes avaient pu siéger ensemble, il y aurait peut-être eu le même arrêté qui aurait été déposé, ce qui nous aurait peut-être simplifié la vie. Je ne sais pas si les bureaux ou les présidents abondent dans ce sens mais cela me semblerait logique que nous acceptions ou refusions cet amendement de concert.

Dans ce cas-là, il faut que quelqu'un dépose par écrit un amendement au niveau du Locle

Peut-être que nous allons entendre le PLR sur l'amendement et la réponse du Conseil communal histoire de ne pas faire un amendement s'il est de toute façon refusé.

M. Xavier Hüther, PLR La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, il aurait été plus simple effectivement que nos agendas nous permettent de nous concerter, c'est parfois des choses qui ne sont pas possibles et qui nous amènent à une situation un petit peu compliquée que Monsieur Fragnière se fera certainement une joie de corriger quasiment immédiatement.

Le projet d'arrêté qui nous est soumis ce soir va dans le bon sens et nous l'avons déjà dit, malheureusement il ne fait pas de différence entre un client peu soucieux du marquage de son électricité et celui qui aura décidé de s'approvisionner, quand cela sera possible, en courant certifié vert facturé plus cher. A nos yeux, il s'agit d'une lacune qui pénalise la demande en énergies renouvelables, demande qui comme chacun le sait est le moteur de l'offre et donc un autre levier favorable au développement de ces énergies renouvelables.

Il est inique de frapper un « consommateur » ayant fait le choix de payer plus cher son énergie verte et donc de participer ainsi au développement de l'offre globale par le prélèvement d'une contribution visant le même but. Cette méthode s'apparente à une double imposition et envoie un message négatif. L'amendement que nous vous demandons de ratifier permet de corriger cela et ne contrevient pas au respect du principe d'égalité entre bénéficiaires et débiteurs, évoqué à la page 13 du présent rapport.

Une fois encore, les groupes PLR vous invitent à accepter cet amendement afin de ne pas pénaliser les futurs acheteurs de courant vert, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous invite à voter cet amendement et vous remercie.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Manuel Fragnière, PLR Le Locle :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs.

C'est intéressant de faire de la politique parce que, quand on nous met « le cul entre deux chaises » et qu'il faut prendre la parole après le PLR de La Chaux-de-Fonds et pour dire le contraire de ce que le PLR de La Chaux-de-Fonds a dit, me voilà un petit peu sur des charbons ardents. Malheureusement, les Loclois n'ont pas le même point de vue que nos amis PLR de La Chaux-de-Fonds. Pour l'instant, on est plutôt favorable à refuser cet amendement parce qu'on a les arguments suivants : on imagine que cela va amener des structures administratives plus lourdes, on estime aussi que c'est dommage de se permettre de perdre ce demi-centime que l'on pourrait aussi investir pour favoriser l'énergie verte. Et puis en fait, on se posait une question plus technique, à savoir si c'était possible de faire voter les Chaux-de-Fonniers en premier et les Loclois ensuite, parce que si tel est le cas, nous pourrions ensuite réviser nos décisions en fonction du vote chaux-de-fonnier. Voilà, ce n'est pas très courageux de la part du groupe, je suis là un petit peu gêné, horriblement gêné même de vous faire cette demande, mais il est clair que comme porte-parole, je dois représenter mon groupe. Alors on aimerait, avant de prendre une décision définitive, avoir l'avis des deux Conseils communaux sur cet amendement. Merci.

M. Pierre Hainard, conseiller communal La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Les Conseils communaux vous demandent de refuser cet amendement et ce pour les deux raisons suivantes :

La première raison c'est que lorsque vous achetez du courant Jade, vous achetez un produit spécial, que vous payez à un prix spécial, vous payez les audits, vous payez les certificats de provenance, c'est comme si vous achetez, je m'excuse de la comparaison, elle est un peu oiseuse, une Rolls bien équipée et tout, alors vous payez pour l'équipement et tout. Maintenant on va parler d'une taxe sur le pétrole, cette taxe vous la payez que vous ayez une 2-Chevaux ou une Rolls. Maintenant je reviens à mon problème électrique, Hainard, lui, achète du courant normal parce qu'il n'a peut-être pas un sentiment écolo très développé, quoique..., et puis il paye 0.5 ct/kWh de contribution écologique. Il y a d'autres personnes, par exemple, qui achètent du courant Jade, qui sont d'accord pour leurs convictions de payer ce courant Jade plus cher parce qu'ils savent qu'il y a des certificats, qu'il y a des audits et que c'est vraiment un courant renouvelable. On est tous d'accord là-dessus. Les deux vont payer une contribution écologique de 0.5 ct/kWh pour permettre les investissements dans les énergies renouvelables, ça c'est la première des raisons pour laquelle il faut refuser cet amendement.

La deuxième raison, c'est que le courant Jade, en 2008, sur l'aire de desserte de Viteos, représentait 241'900 kWh soit le 0.086 % de la consommation de la distribution d'électricité de Viteos SA. Le 0.086 % correspond à CHF 1'209.50 de contribution écologique et je suis certain que les problèmes administratifs coûteront au moins trois à quatre fois ce prix. Donc ça irait à contre-courant. Ça, ce sont les deux premières raisons techniques.

Et il y a une raison politique, c'est que si, par malheur, l'une des deux villes ou les deux villes du Haut devaient introduire cet amendement, nous devrions ensuite aller négocier avec la ville de Neuchâtel le même amendement qu'elle n'a pas, afin d'avoir une équité sur l'ensemble des trois villes, ce qui nous poserait aussi de nombreux problèmes. Donc je

vous demande instamment de bien vouloir retirer votre amendement ou si vous ne le retirez pas, au Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds de refuser cet amendement qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Donc, nous avons commencé une procédure législative qui était la prise en considération du rapport, cela a été fait. Maintenant, nous allons passer au vote de l'arrêté pour la ville du Locle. Aucun amendement n'a été déposé, donc nous pouvons y aller.

Vote du Locle (suite)

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Au vote final, le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

Vote de La Chaux-de-Fonds

Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

L'arrêté est mis en discussion.

M. Léo Bregnard, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :

Et à présent nous sommes donc en présence de l'amendement, Monsieur Hüther est-ce que vous retirez l'amendement comme proposé par le Conseil communal ?

M. Xavier Hüther, PLR :

Non, Monsieur le Président.

Vote de La Chaux-de-Fonds (suite)

L'amendement suivant est refusé par 15 voix contre 13 :

Article premier.- L'arrêté communal sur les taxes et émoluments du 28 septembre 1992 est complété comme suit :

Art. 32 bis (*nouveau*) :

¹ Une contribution de 0.5 ct/kWh est perçue sur l'énergie électrique distribuée.

² Cette contribution n'est pas perçue sur l'énergie électrique provenant d'énergies primaires renouvelables et étant vendue comme telle.

^{2 3} Le produit de la contribution sera utilisé pour la création ou la rénovation d'installations de production d'énergie électrique à partir d'énergies primaires renouvelables distribuée aux consommateurs de l'aire de desserte du gestionnaire de réseau électrique.

^{3 4} Celui-ci est compétent pour prélever et affecter le montant de la redevance conformément aux al. 1 et 2 3 ci-dessus.

Article 2.- inchangé

Article 3.- inchangé

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Au vote final le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

Postulat du groupe PLR de La Chaux-de-Fonds

Viteos SA et ses clients : Ensemble pour optimiser la consommation d'énergies

La production et la consommation d'énergies sont et seront dans les décennies à venir des enjeux majeurs de notre Société.

Afin de nous donner toutes les chances d'atteindre les objectifs de consommations de la « Société à 2'000 Watt », nous demandons au Conseil Communal d'étudier sans délai la possibilité de donner mandat à Viteos SA de se doter d'outils et de compétences pour analyser et optimiser la consommation d'énergies de ses clients en collaboration avec ces derniers.

Une telle action serait un signe fort vis-à-vis des consommateurs et renforcerait clairement l'image de partenaire de Viteos SA lui donnant, en plus, un avantage concurrentiel certain.

Cette démarche consoliderait également notre crédibilité de « décisionnaires responsables » et serait un atout supplémentaire pour atteindre une consommation énergétique globale plus durable.

Vu l'ampleur de la tâche, nous admettrions en traitement échelonnés des clients en fonction de leur consommation.

M. Xavier Hüther, PLR La Chaux-de-Fonds :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Non content d'être battu sur un amendement, je me rends compte que j'égare mes notes. Je vais donc improviser. Nous venons d'introduire une nouvelle contribution de 0.5 ct/kWh, soit très bien, allons de l'avant, ne contraignons pas seulement mais proposons également aux clients de Viteos, de pouvoir bénéficier d'un support, d'un suivi, pour que ces clients soient moins perdus lorsqu'il s'agit d'améliorer, d'optimiser leur consommation.

Vous avez, sauf erreur, tous reçu ce postulat, qui n'est donc qu'une demande d'étude adressée uniquement au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Globalement, actuellement et je le sais à titre personnel, il n'est pas possible, ou très difficilement, d'obtenir des conseils de la part de Viteos sur notre véritable consommation. Nous demandons aujourd'hui que cela soit de l'ordre du passé et que Viteos soit capable, soit à l'interne, soit par un bureau d'études, de fournir des réponses et en tout cas des pistes.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, je vous remercie.

M. Pierre Hainard, conseiller communal La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je rappelle aussi que le rôle de Viteos SA est de produire et de distribuer de l'énergie électrique. Il existe en ville de La Chaux-de-Fonds un service de l'énergie, dans un autre dicastère, qui doit pouvoir, justement pour éviter ce genre de problème, donner tous les renseignements possibles. Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds, dans son infinie sagesse, acceptera quand même le postulat, qui est une demande d'étude, en

rappelant que les deux conseillers communaux, administrateurs de Viteos, ont deux voix et que cinq personnes siègent au Conseil d'administration de Viteos. Dès lors, nous présenterons, selon cette étude, cette demande au Conseil d'administration qui statuera. Donc le Conseil communal accepte le postulat.

M. Théo Bregnard, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :

Alors maintenant, on a un petit problème de procédure parce qu'on se souvient que lors de la séance de Neuchâtel, le postulat Ecklin avait dû être retiré et redéposé plus tard dans chacune des villes étant donné qu'il aurait fallu qu'il soit déposé conjointement dans les trois entités. Donc ici, on est devant une petite question de procédure.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Selon l'article 35 du règlement général, tout membre ou commission formée de membres issus du Conseil général a le droit, par voie de postulat, de demander à l'occasion de la discussion du budget, des comptes ou d'un rapport quelconque qu'une question en rapport direct avec l'objet en discussion soit soumise au Conseil communal. Donc au Locle, nous avons le droit, dans le règlement, de déposer un postulat durant la séance suite à la discussion d'un rapport. Comme le postulat a été déposé dans les règles, alors que si mes souvenirs sont bons, à Neuchâtel cela n'avait pas été déposé dans les règles de l'art, en ce qui nous concerne, il n'y a vraiment aucun souci, on peut aller de l'avant.

M. Théo Bregnard, président du Conseil général de La Chaux-de-Fonds :

Merci, cela signifie que le postulat n'engage que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, donc il ne sera voté que par La Chaux-de-Fonds.

Vote du postulat

Le postulat est accepté par 24 voix sans opposition par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds.

Interpellation de M. Daniel Musy, Mme Sylvia Locatelli, M. André Frutschi et Mme Françoise Rutti, membres de la commission intercommunale : Ramassage des déchets.

La commission intercommunale a été informée mardi 3 novembre que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a décidé de renoncer à la collaboration avec la ville du Locle pour le ramassage des déchets, et ce dès le 1^{er} janvier 2010.

Cette décision, qui a surpris la commission (dont un des objectifs est de travailler à des propositions de collaboration accrue entre les deux villes), suscite les questions suivantes :

- A quel moment cette décision a-t-elle été prise ?
- Quelles raisons ont poussé l'exécutif chaux-de-fonnier à prendre cette décision: sont-elles financières, techniques et/ou politiques ?
- L'exécutif loclois a-t-il participé à cette prise de décision ? Si oui, en est-il satisfait ? Si non, aurait-il proposé une autre solution ?
- Comment nos deux exécutifs jugent-ils la portée symbolique de cette décision ?

M. Daniel Musy, pour la commission intercommunale :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Cette interpellation est le fait des membres de la commission intercommunale qui, après leur séance du 3 novembre, et après consultation par courriel, l'ont trouvée, à l'unanimité, nécessaire. Elle a été signée pour des questions d'organisation par 2 Chaux-de-Fonniers et 2 Loclois, et transmise à la Chancellerie du Locle dans les délais, donc cette interpellation a parfaitement respecté les procédures.

Nous souhaitons rapidement rappeler les faits qui nous ont amenés à la déposer. Lors de sa séance du 3 novembre, cette commission a été informée que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds avait décidé de renoncer à la collaboration avec la ville du Locle pour le ramassage des déchets, ceci depuis le 1^{er} janvier 2010. Donc, les raisons de cette interpellation proviennent essentiellement de la surprise que cette nouvelle a suscitée parmi ses membres.

En effet, un des objectifs de cette commission intercommunale est d'œuvrer à des propositions de collaboration accrue entre les deux villes et voici que l'on nous annonce que l'une des collaborations est définitivement ou temporairement, abandonnée. Cela suscite donc des questions qui vont s'adresser alternativement à l'un ou à l'autre exécutif. La première : à quel moment cette décision a été prise ? C'est, j'imagine, une question qui s'adresse d'abord à l'exécutif chaux-de-fonnier mais subsidiairement à l'exécutif loclois puisque la question 3 demande s'il a participé à cette prise de décision. Subsidiairement on notera que les membres de la commission financière de La Chaux-de-Fonds n'ont, sauf erreur de ma part, pas été formellement informés de cette décision qui a une incidence sur le budget 2010.

Une question plus spécifique pour l'exécutif chaux-de-fonnier : quelles sont les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision ? On sentait la raison technique. On sait que les villes

ont deux systèmes de ramassage différents, « Molok et Villiger » mais est-ce que ce sont uniquement des raisons techniques, financières, ou peut-être politiques ?

Et, la question 3 : L'exécutif loclois a-t-il été associé à cette prise de décision ? Qu'en pense t-il ? En est-il satisfait ? Sinon aurait-il proposé une autre solution, en particulier une solution technique ?

Puis la question, à notre avis centrale, est la portée symbolique de cette décision. Comment nos deux exécutifs se positionnent-ils par rapport au message qu'ils veulent transmettre à nos populations ?

Finalement, nous souhaiterions exprimer notre désir que les exécutifs de nos deux villes, amies et voisines, continuent de collaborer, d'œuvrer dans des projets nouveaux et communs dans l'écoute mutuelle, dans le respect des spécificités de chacune. Nous remercions d'avance nos exécutifs de leur réponse et je serais un tout petit peu ennuyé pour parler au nom des membres de la commission et de nos deux législatifs pour savoir si la réponse me satisfait parce que je ne serais pas représentatif de l'ensemble, donc je pense que l'on pourrait procéder ainsi, si certains après la réponse souhaitent formellement qu'un débat s'engage, et bien qu'ils le fassent savoir et on votera. Je pense que c'est la meilleure formule mais, moi je ne me vois pas autorisé à répondre si oui ou non je serais satisfait par les réponses qu'on nous donnera. J'imagine que si on ne veut pas trop allonger, on peut se satisfaire des réponses et si les réponses qu'on nous donne nous scandalisent et bien qu'on le fasse savoir.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Je vous rassure tout de suite, d'après le règlement du Locle, un interpellateur peut se déclarer satisfait mais néanmoins demander l'ouverture d'un débat, donc se sera l'un des quatre interpellateurs qui pourra demander l'ouverture du débat.

M Pierre Hainard, conseiller communal La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 13 août 2003, le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds s'est occupé d'un rapport des TP relatif à l'organisation du ramassage des ordures ménagères en collaboration avec la ville du Locle. Dans ce rapport, il est expliqué la réorganisation dudit service comme suit : maintien des deux tournées hebdomadaires dans les deux villes, lors de chaque tournée, descente le matin d'un camion de La Chaux-de-Fonds au Locle en appui, en fin de matinée remontée à La Chaux-de-Fonds des trois camions qui ont œuvré au Locle, affectation des trois camions au ramassage des ordures ménagères de La Chaux-de-Fonds le solde de la journée.

Cette manière de procéder permettait aux deux villes de faire des économies. Pour la ville de La Chaux-de-Fonds, cette économie était estimée à CHF 175'000.-. En 2005, les TP de la ville de La Chaux-de-Fonds étudiaient la possibilité d'un abandon du ramassage, au porte-à-porte, des ordures ménagères par la mise en place d'un réseau de containers enterrés. Cette technique appliquée dans plusieurs villes et villages en Suisse mais également largement répandue dans divers pays, Pays-Bas notamment, offre de nombreux avantages, entre autres suppression de la pénibilité, hygiène et propreté.

En date du 11 juin 2007, le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds approuvait une demande de crédit de CHF 100'000.– pour l'implantation de containers enterrés dans le quartier des Allées, pour réaliser un test d'abandon du ramassage au porte à porte. Un sondage avait été fait qui montrait que 75 % des gens étaient satisfaits. Parallèlement, il était conseillé aux promoteurs, lors de toute nouvelle construction d'une certaine taille, immeuble ou groupe d'immeubles, de privilégier la solution des containers enterrés. En mai 2006, les TP de La Chaux-de-Fonds présentaient au Conseil communal de la Ville du Locle ainsi qu'à son voyer chef, le concept d'implantation de containers enterrés pour la collecte des déchets tel que défini pour La Chaux-de-Fonds en parallèle à l'introduction de la taxe au sac cantonale. Taxe au sac cantonale que l'on n'a pas encore vue.

A cette occasion, il était fait état de la très probable fin de collaboration entre les deux villes pour le ramassage des ordures, une fois les containers enterrés mis en place. En septembre 2007, la voirie de La Chaux-de-Fonds demandait au chef du dicastère l'autorisation de supprimer cette collaboration avec Le Locle. Il, Monsieur Hainard, avait refusé de prendre cette décision, par respect vis-à-vis de la ville du Locle, qui avait déjà établi ses budgets. Il ne trouvait pas très loyal de lui annoncer la fin de cette collaboration à ce moment là. En date du 6 février 2008, le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds, votait un crédit CHF 580'000.– pour l'acquisition d'un camion-poubelles spécialement conçu pour la vidange des containers enterrés. En mai 2009, cette date ayant été choisie pour qu'il n'y ait pas d'interférences avec la votation concernant la déchetterie, le directeur de la voirie, informait oralement le conseiller communal du Locle, Monsieur de la Reussille, de la fin de cette collaboration prévue pour le 1^{er} janvier 2010. Je reconnais que la discussion avait duré moins d'une minute.

Cette information était suivie d'une lettre datée du 1^{er} juillet 2009, marquant officiellement l'annonce de la fin de la collaboration pour la date susmentionnée. Le Conseil communal du Locle répondait par une lettre du 20 août 2009, en signalant sa totale opposition, manière de faire inacceptable, contre-productive dans la relation entre nos deux villes. Le 28 octobre 2009, lors d'une séance commune entre les autorités des deux villes, le Conseil communal de la ville de la Chaux-de-Fonds confirmait sa décision en arguant qu'une collaboration n'avait plus de sens si une des parties devait perdre CHF 180'000.–/an, juste pour affirmer : « nous collaborons ». En effet, avec 80 containers enterrés, à ce jour, et avec un camion spécifique pour les vidanger, le volume des déchets à récolter par tournée traditionnelle diminue. A ce jour, nous pouvons faire l'économie des tournées effectuées par les camions de la ville du Locle. Ceci traduit en espèces, représente une économie de CHF 180'000.–/an environ. La diminution des tournées traditionnelles se poursuivra par la mise en place de nouveaux containers enterrés pour les ordures ménagères jusqu'à l'abandon final de celles-ci. Contrairement à ce que nous pouvions croire, une collaboration future dans le domaine des ordures reste possible, pour autant qu'elle serve des intérêts communs bien entendu. En effet, le camion destiné à vider les containers enterrés métalliques est également capable de prendre en charge les Moloks par ajout d'une pièce au système de levage. D'autres collaborations demeurent possibles et sont à l'étude, en particulier concernant le ramassage des cartons. Une rencontre sera fixée entre les TP des deux villes pour solutionner le problème d'une personne éventuellement surnuméraire.

Réponses aux questions :

1) A quel moment cette décision a-t-elle été prise ?

En septembre 2007 et reportée en juin 2008.

2) Quelles raisons ont poussé l'exécutif chaux-de-fonnier à prendre cette décision ? Sont-elles financières, techniques et/ou politiques ?

Elles sont financières uniquement, CHF 180'000.–.

3) L'exécutif loclois a-t-il participé à cette prise de décision ?

Non.

Si oui en est-il satisfait ? Si non aurait-il proposé une autre solution ?

Vraisemblablement, mais il n'en n'a pas fait part dans son courrier.

4) Comment nos deux exécutifs jugent-ils la portée symbolique de cette décision ?

Je ne peux pas répondre pour l'exécutif loclois mais selon la lettre qu'il a envoyée au conseiller communal avec copie au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, il était fâché. Pour le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, et je le répète, la portée symbolique fait peu de poids par rapport à la perte de CHF 180'000.– que devraient payer les 18'729 ménages chaux-de-fonniers par la taxe déchets soit CHF 9.60 annuels pour un ménage moyen ou CHF 16.– pour un ménage de 4 personnes.

Dans l'hypothèse d'une fusion entre les deux villes, on pourrait imaginer des économies bien plus conséquentes et une portée symbolique d'un autre niveau. Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds a toujours été un pionnier dans la collaboration, voire dans la fusion entre services avec la ville du Locle, l'état civil, les forêts, l'école technique, l'UNESCO, la déchetterie intercommunale, ou avec l'Etat, le service informatique, la police. Collaborer, oui, mais dans l'intérêt de la population.

M. Denis de la Reussille, conseiller communal, Le Locle :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

C'est bien volontiers que nous répondons à cette interpellation pour l'exécutif de la ville du Locle. Je pense que nous n'allons pas nous attarder sur l'historique et notamment la création de cette collaboration qui avait effectivement été entérinée par nos deux législatifs par des rapports d'information, et pour la ville de La Chaux-de-fonds, sauf erreur, par un arrêté, puisqu'il y avait un investissement important à la clef.

C'est vrai que pour les autorités locloises, et je vais essayer de ne pas trop répéter ce qu'a dit notre collègue de La Chaux-de-Fonds, je dirai que le fond et la forme nous ont un fâchés. Le fond effectivement, notamment à la quatrième question de l'interpellation, c'est-à-dire le côté symbolique de cette décision. En effet, nous pensons que la décision de cesser une collaboration revêt une ampleur différente de celle de ne pas engager une nouvelle collaboration. Donc là, on cesse une collaboration qui était en place depuis cinq ans et qui, à nos yeux en tout cas, avait porté ses fruits. Ne pas s'engager sur une autre collaboration est totalement différent. Et c'est vrai, formellement je l'ai appris, au mois de juin, de la bouche de notre collègue Monsieur Pierre Hainard, je crois qu'il ne va pas me contredire, si je me rappelle c'était autour d'une agape après un moment très festif. Evidemment à ce moment là, je me suis permis de dire qu'on souhaitait quand même en discuter, l'élément suivant étant de recevoir le courrier qui finalisait, ou plutôt qui concrétisait, cette décision de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le but du Conseil communal du Locle, ce soir, ce n'est pas d'entrer dans une vaine querelle mais simplement de rappeler, sur cet objet là, malgré les choix techniques différents, qu'il aurait été possible de continuer de collaborer puisqu'à notre connaissance, cela a été dit par le membre du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, Monsieur Pierre Hainard, sur le véhicule acheté par La Chaux-de-Fonds, une pince spéciale pouvait être installée et prendre autant des Villiger que des Molok, puisqu'on parle de containers enterrés. A ma connaissance, vérification faite, les véhicules loclois pourraient probablement aussi être équipés de telles pinces.

Donc, même si cet élément-là doit encore être vérifié, nous avons l'impression qu'on aurait pu continuer de collaborer. Il est vrai qu'un des éléments essentiels a été un choix technique différent de marque de containers enterrés puisque la ville de La Chaux-de-Fonds a choisi la marque Villiger, c'est son droit. Quant à nous, nous avons, avec l'autorisation de notre législatif, opté pour la marque Molok qui, par ailleurs, mais je dis cela amicalement, pour démontrer que Le Locle ne fait pas forcément tout le temps faux, a été choisie aussi par l'entreprise Vadec pour pratiquement tous les points de collecte dans l'Arc Jurassien, dans les Franches-Montagnes et ailleurs. Même si nous pouvons comprendre la décision de nos collègues et amis de La Chaux-de-Fonds, nous aimerions ajouter que malgré tous ces éléments, ces choix techniques, qui ont effectivement apporté cette vision un peu différente, ces choix techniques sont aussi basés sur des éléments économiques. En effet, nous nous permettons quand même de rappeler à nos collègues que derrière le choix d'un container d'une marque ou d'une autre, il y a aussi des engagements financiers. Si nous prenons l'exemple des véhicules qui sont achetés pour ramasser ces ordures ménagères ou industrielles, et soulever ces containers, nous nous permettons juste de rappeler que le véhicule acquis par la ville de La Chaux-de-Fonds, pour le prix de CHF 580'000.– sauf erreur, peut prendre un volume de 17 m³. Donc pour pouvoir charger et recevoir le contenu des containers Villiger, le choix qu'a fait la ville du Locle avec des containers Molok, le prix du véhicule est de CHF 450'000.–, donc 28 % moins cher et puis le nombre de m³ qu'on peut mettre sur ce véhicule est de 22 m³, et non pas 17 m³, donc 35 % de capacité en plus.

Ces éléments ne sont pas destinés à polémiquer, simplement pour dire qu'à l'époque, il y a 4 ou 5 ans, nous avons discuté entre services techniques et le choix que proposait la ville du Locle, non retenu par La Chaux-de-Fonds, n'était pas forcément erroné.

Vous dire évidemment que, comme l'a indiqué notre collègue de La Chaux-de-Fonds, pour la suite nous pensons effectivement nous rencontrer pour différentes raisons, à savoir collaborer sur le ramassage des cartons puisque la ville du Locle a aussi mis un véhicule, de marque Ochsner, à son budget, et que nos collègues de La Chaux-de-Fonds, pour la partie urbanisée, n'ont pas encore mis en place de système.

Voilà les quelques questions que nous voulions aborder, et rappeler que nous regrettons cette décision mais nous la respectons dans les compétences de chaque exécutif, et sur la forme, nous aurions nettement préféré avoir une discussion courant mai ou juin, concernant ce choix, qui nous aurait peut-être permis de trouver une entente entre nos deux exécutifs.

L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil Communal.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Le débat n'étant pas demandé, nous passons au point 4.

Motion de Mmes Monique Gagnebin de Pietro et Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Pourquoi ne pas donner la possibilité aux couples de se marier à l'état civil le samedi ?

Les choses changent et de plus en plus de couples décident de ne s'unir qu'à l'état civil et non plus à l'église.

Cependant, organiser un mariage à l'état civil n'est guère facile. Il est quasiment impossible en effet d'organiser un vendredi (ou tout autre jour de la semaine) une cérémonie un peu marquante, à laquelle on pourrait convier plusieurs parents et amis... Et le samedi ? Eh bien, il n'est pas possible de se marier dans notre Commune !

Nous savons déjà que quelques couples chauds-de-fonnières ont choisi de s'unir à Saignelégier, à Boudry ou à Vaumarcus pour pouvoir profiter du samedi, car ces communes acceptent d'officier le samedi, au moins une fois par mois.

De plus, c'est aussi le commerce local – les fleuristes, les restaurateurs, les traiteurs – qui pâtissent de cette situation ; et c'est certainement aussi l'image de la ville qui s'en trouve plutôt malmenée alors qu'elle pourrait trouver son compte dans un accueil chaleureux de visiteurs extérieurs, parfois même venus de loin.

En acceptant de célébrer les mariages le samedi, ne serait-ce pas, pour notre ville, une affirmation de notre volonté d'être au service de la population ?

Nous prions donc le Conseil communal d'étudier la possibilité d'ouvrir l'état civil un ou plusieurs samedis par mois.

SORTIE DE M. ALAIN PAREL, UDC LA CHAUX-DE-FONDS,
PERSONNELLEMENT CONCERNÉ PAR LE SUJET

Mme Monique Gagnebin de Pietro, PS La Chaux-de-Fonds :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole au nom du parti socialiste des deux villes puisque cette motion a été déposée dans les deux Conseils généraux en 2008.

Quoiqu'on en dise, le mariage reste à la mode bien que, malheureusement les divorces ne diminuent pas par autant dans notre canton. Cela ne doit pas nous empêcher de tout mettre en œuvre pour que ce jour soit magnifique, inoubliable, aimera-t-on dire !

On le sait également beaucoup de couples ne s'unissent plus à l'église comme auparavant car cela était incontournable. Cependant, s'engager devant famille et amis, comme le souhaiteraient bien des couples, un vendredi ou même en semaine, pose de réels problèmes.

Il est difficile pour les familles n'habitant pas notre région d'être présentes en semaine, il n'est pas non plus si simple de demander congé sur son lieu de travail pour le mariage d'un ami.

Mais un mariage sans personne c'est bien triste, de plus, cela n'est plus un événement marquant, c'est une simple formalité.

C'est pourquoi il nous semble logique d'ouvrir la salle des mariages les samedis comme cela se fait déjà dans d'autres cantons et même d'autres communes de notre canton. Et pourquoi ne pas laisser aux couples un peu de liberté pour rendre cette fête plus conviviale ?

Evidemment cela profiterait également aux restaurants et petits commerces de nos villes. Il n'a pas été impossible d'organiser des mariages le samedi de la St-Valentin au Locle et cela a été convainquant avons-nous lu dans l'Impartial, pourquoi ne serait-il pas possible d'étendre cette offre ? Commençons par exemple par un samedi par mois dans chacune de nos communes puis si cela se révèle positif, améliorons l'offre.

Bien sûr les officiers d'état civil qui devront officier auront un week-end tronqué, mais il doit être possible d'alléger leur horaire en semaine.

Autre petite question, est-il signalé systématiquement aux couples chaux-de-fonniers qu'ils peuvent se marier à La Chaux-de-Fonds même si l'office d'état civil est au Locle.

Le parti socialiste demande donc que cette motion soit traitée dans les meilleurs délais.

Mme Florence Perrin-Marti conseillère communale Le Locle :

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

D'abord, quelques remarques liminaires, l'état civil ne peut et ne doit pas se positionner comme un service d'organisation festive d'un mariage. En effet, les actes doivent suivre une procédure rigoureuse et ce n'est d'ailleurs pas pour rien que les personnes qui les assument se nomment et ont la fonction d'officier, plus principalement sur le Locle, d'officières d'état civil.

D'ailleurs, l'art. 70 de l'ordonnance de l'état civil prévoit le lieu de la célébration du mariage, à l'al. 1, le mariage est célébré dans la salle des mariages de l'arrondissement de l'état civil choisi par les fiancés.

Al. 2 : l'officier de l'état civil peut célébrer le mariage dans un autre lieu si les fiancés démontrent que leur déplacement à la salle des mariages ne peut manifestement pas être exigé, entre parenthèses : mariage in extremis, nous imaginons peut-être une grossesse à terme, ce genre de situation-là.

Al. 3 : les fiancés présentent l'autorisation de célébrer le mariage lorsque la procédure préparatoire a été exécutée dans un autre arrondissement de l'état civil. A l'heure actuelle, nous avons environ une dizaine de mariages par année qui proviennent de toutes les régions de la Suisse sur Le Locle.

La cérémonie elle-même revêt ce caractère officiel dans la salle des mariages, les parents et amis sont toujours les bienvenus. Si les jeunes mariés, ou mariés, quelquefois ils sont moins jeunes, en sortant de la salle souhaitent célébrer leur union en belle et bonne compagnie, et que cela reste à l'extérieur de l'office, c'est leur choix.

Par ce fait le parvis de l'Hôtel de Ville sera à leur disposition, libre à eux de se faire photographier, d'organiser un apéro, etc. Ce qui se fait déjà à l'heure actuelle quand il fait beau.

Nous avons fait aussi l'expérience du mariage civil, ceci a été spécifié par la motionnaire, le samedi 14 février 2008 où il y a eu effectivement sept mariages qui ont été célébrés.

Par contre d'autres dates, significativement symboliques, comme le 8.8.2008 ou plus récemment le 9.9.2009, n'ont pas été plus demandées par les futurs mariés, mais peut-être que si nous faisons une offre, celle-ci induirait la demande.

Je souhaite toutefois attirer l'attention des Conseils généraux présents, sur les points suivants :

Contrairement à ce qui est dit dans la motion, le service d'état civil ne peut se substituer à des organes commerciaux pour une partie festive avec apéro, repas ou autres. C'est de la responsabilité des personnes qui se marient, et pour exemple, l'arrondissement de Boudry qui célèbre des mariages le samedi matin, le fait uniquement dans des châteaux, ce qui implique de la part des fiancés qu'ils doivent faire leur repas sur place, et par conséquent le payer aussi.

Passons maintenant à la motion et sans reprendre le caractère quelque peu volatile du cheminement de cette motion, déposée, retirée, au dernier moment.

Il a été décidé lors de la séance du 29 octobre dernier avec les communes conventionnées, comportant : Les Brenets, La Brévine, Les Planchettes, La Sagne, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-de-Fonds et bien sûr Le Locle, il manquait en l'occurrence La Chaux-du-Milieu et Brot-Plamboz, de faire l'essai du mariage le samedi matin sur une durée de six mois, dès le début de l'année 2010. Les communes ont accepté que les dépenses, parce qu'il y en a, de personnel, soient dans un pot commun et assumées par chacune selon la répartition en vigueur.

La responsabilité de ce service de l'état civil des Montagnes est dans les mains de la ville du Locle, les incidences financières sur les autres communes sont un sujet sensible, on vient d'en parler tout à l'heure, et Le Locle a souhaité obtenir de ces communes un consensus sur la répartition des dépenses à venir.

Depuis l'automne 2008, nous avons quatre officières d'état civil brevetées, dont actuellement trois sont en activité. Cela implique la gestion des ressources humaines de ce service sur le samedi matin. La motionnaire a aussi fait une remarque sur le fait qu'il pouvait y avoir des prises de congé sur la semaine si besoin était. Nous avons un autre élément peut-être un peu douloureux, dans l'organisation de ces ressources humaines, c'est que dès ce printemps, et ceci touche tout le monde dans cette salle, nous aurons un peu plus de souplesse dans ce service puisque les naissances seront enregistrées à Neuchâtel.

Une information par la presse se fera prochainement, nous avons encore quelques éléments à finaliser, tels que fixer les dates des samedis, gérer les ressources humaines etc. ; et aussi la mise en place de l'organisation pour l'utilisation du parvis ; nous pouvons imaginer, en l'occurrence, qu'il y ait pléthore de demandes de mariages sur une matinée, et donc il faudra avoir un minimum d'organisation par rapport à cela.

Dès lors, à la fin de cette expérience, au début de l'automne 2010, nous pourrions établir un rapport d'information qui sera envoyé à toutes les communes conventionnées et elles pourront donner leur préavis si elles souhaitent continuer selon cette offre pour la région, ceci pour clairement stipuler que nous sommes dix communes partenaires ou conventionnées pour l'état civil des Montagnes neuchâteloises.

La dernière question posée concerne, semble-t-il, la difficulté que rencontrent des personnes pour célébrer leur mariage à La Chaux-de-Fonds. Dans la même séance que nous avons eue au mois d'octobre, les personnes qui représentaient la ville de la Chaux-de-Fonds posaient les mêmes questions. Nous avons donné la garantie que systématiquement, lors de chaque demande de mariage, nous donnions toute la liste des communes conventionnées dans lesquelles ces personnes pouvaient se marier, libres à elles après de faire leur choix. Toutefois, selon les statistiques, nous avons quand même une forte majorité de mariages qui se déroulent au Locle, les personnes apprécient le cadre de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

La motion demande d'étudier la possibilité d'ouvrir l'état civil un ou plusieurs samedis par mois. On vient d'obtenir une réponse que c'est déjà fait, moi j'estime que la motion n'a plus d'objet, alors je demande aux motionnaires s'ils retirent leur motion.

La motion n'étant pas retirée, nous allons procéder au vote.

Vote du Locle

La motion est acceptée par 23 voix contre 3.

Vote de La Chaux-de-Fonds

La motion est acceptée par 27 voix sans opposition.

M. Jean-Marie Rotzer, président du Conseil général du Locle :

Donc nous sommes arrivés au terme de cette séance des Conseils généraux communs. Je vous remercie de votre attention. Bien que je n'aie aucun pouvoir sur les différents groupes politiques, il serait judicieux que ceux-ci se concertent pour déposer, en commun, des amendements, postulats ou autres, cela faciliterait beaucoup le déroulement de la séance. Je vous souhaite un bon retour chez vous, et à une prochaine fois.

La séance est levée à 22h10.

La Chaux-de-Fonds

Le président,
Théo Bregnard

Le secrétaire,
Pierre-André Rohrbach

Le Locle

Le président,
Jean-Marie Rotzer

Le secrétaire,
Florian Jaccard

La secrétaire-rédactrice,
Yvette Dupraz